

**PROGRAMME POUR
LES ELECTIONS
COMMUNALES 2018**



scolo
NAMUR

SOCLE DE REUSSITES : ECOLO AU SERVICE DES NAMUROIS DEPUIS 12 ANS

**MIEUX ENCORE POUR NAMUR ET LES NAMUROIS !
MIEUX PRÉPARER DEMAIN
MIEUX VIVRE ENSEMBLE ET AMÉLIORER NOTRE QUOTIDIEN
MIEUX ÉCOUTER ET IMPLIQUER CHACUN DANS LA VIE DE LA CITÉ**

Namur bouge, enfin ! Depuis deux législatures communales, les changements et les projets ne cessent de voir le jour, impulsés par une majorité dans laquelle ECOLO est un pilier et un des principaux moteurs. C'est une constatation que tout le monde fait.

Mais Namur bouge-t-elle bien et où va-t-elle ? Grandit-elle au profit de tous ? Son développement est-il durable ? Des incompréhensions et des oppositions se sont fait entendre sur certains dossiers. Des citoyens de plus en plus nombreux réclament de participer au côté des élus au devenir de leur ville, de leur quartier et de leur village.

A la veille d'une nouvelle législature, les écologistes namurois sont fiers de leur travail et du bilan accompli depuis 2007 au sein de la majorité. Désormais, Namur est souvent citée en exemple, mais il reste beaucoup à faire pour que les progrès soient définitivement acquis et que les soucis de la vie quotidienne soient réglés partout et pour tous.

Les élections de 2018 sont l'occasion d'affirmer que nous voulons encore mieux pour Namur et ses habitants, en réussissant la transition écologique et citoyenne de notre commune.

Mieux plutôt que plus, car nous savons que le moyens budgétaires et humains de la commune ne sont pas extensibles à l'infini. Stimulons et misons sur nos ressources, nos talents, nos imaginations et nos énergies.

La transition écologique est notre priorité pour que demain soit meilleur qu'aujourd'hui, pour garantir ou rétablir la qualité de vie de chacun et pour que Namur apporte sa contribution à la construction d'un autre monde.

L'implication citoyenne est un des principaux leviers sur lequel nous entendons nous appuyer pour réussir les défis de la prochaine législature communale et réaliser nos engagements.

Nous ne partons pas de rien. Depuis 2006, les écologistes ont acquis une formidable expérience en participant à la gestion communale. Notre bilan est gage de notre crédibilité, de la justesse de notre vision et de l'efficacité de nos réalisations.

UN BILAN RÉUSSI SUR LEQUEL S'APPUYER

Nous avons contribué à remettre Namur à flots, notamment en retrouvant l'équilibre financier, sans aucun licenciement dans l'administration, que nous avons dotée de compétences et de moyens nouveaux. Nous avons réussi de nombreux changements et projets utiles ou nécessaires, dans de nombreux dossiers difficiles dont on ne s'était pas ou peu préoccupé avant.

Nous avons inversé la tendance dans l'entretien des routes et la réfection ou la création de trottoirs. Nous avons jeté les bases d'une mobilité plus partagée et moins polluante, misant sur le développement du vélo, de la marche à pied et des transports en commun. Namur est la première ville wallonne à bénéficier de vélos partagés, son centre est entièrement en zone 30 et un Ravel urbain reliera bientôt les parties du territoire où sont situées les principales infrastructures collectives. Le réseau bus est en cours de réorganisation pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs et desservir les pôles d'activité et les parkings relais, en phase avec le développement urbain. Sans oublier les automobilistes, qui bénéficieront bientôt de nouveaux parkings relais ou en centre urbain et de l'assistance du STI, un système de guidage intelligent destiné à éviter les embouteillages et à réduire la pollution. Certes, cela met du temps à se mettre en place, car la mobilité est le dossier le plus compliqué à résoudre, mais nous sommes sur le bon chemin. Nous n'avons de toute façon pas le choix, car nous ne voulons pas défigurer notre ville avec un ring et des tunnels, dont les coûts d'entretien ne pourront être assumés à l'avenir et alors que nos efforts et nos moyens doivent être mobilisés pour la lutte contre le dérèglement climatique et contre la pollution de l'air.

Autre défi de taille en parallèle, l'aménagement du territoire a été revu. A l'aide du Schéma de Structure Communal, plus question de laisser l'urbanisation s'étendre indéfiniment, en créant une banlieue désordonnée, qui serait dépourvue des services de base, un centre et des quartiers urbains qui s'appauvriraient et qui subiraient un lourd trafic de transit. Ainsi, aucune route n'a été construite depuis 2007 en-dehors du périmètre d'agglomération, afin de préserver 950 hectares de terres agricoles et 200 hectares d'espaces verts à haute qualité environnementale. La plupart des nouveaux logements ou commerces sont aujourd'hui bâtis dans ou proches de la ville, ainsi qu'au cœur des villages et des quartiers, pour moins dépendre de la voiture et bénéficier des infrastructures et des services proches. Une attention particulière est portée à la redynamisation et à la qualité de vie des quartiers jadis mal menés par l'autorité publique, comme Bomel, Saint-Servais ou Salzennes et sur les grands axes, tels la Chaussée de Dinant, à La Plante, ou la Chaussée de Liège, à Jambes. Sous notre impulsion, la reconversion des anciens abattoirs en centre culturel et en logements avec parc, la prochaine réhabilitation du quartier d'Asty Moulin, la création de potagers collectifs, l'amélioration de l'accès au Ravel et d'autres projets encore sonnent le réveil des quartiers urbains périphériques. Le centre-ville n'est pas en reste : le retour du logement s'y fait progressivement au-dessus des commerces, les espaces publics du Nord de la corbeille vont bénéficier d'une remise à neuf bienvenue, la rénovation du cinéma Caméo et celle programmée du passage de la gare, le futur redéploiement du site des casernes avec parc, logements, magasin de produits locaux et bibliothèque, la construction de la passerelle « L'Enjambée », tous projets initiés par les écologistes, sont autant de signes remarquables du renouveau urbain en cours.

Le logement est un enjeu majeur pour bon nombre de nos concitoyens. Notre politique s'est articulé autour de trois axes : arrêt de la division des maisons unifamiliales dans les quartiers où l'habitat s'est beaucoup fractionné afin de préserver des « piliers de quartier » ; développement d'une offre qui réponde aux besoins des jeunes ménages en obligeant les

promoteurs à ne pas seulement créer des appartements de standing dans les nouveaux quartiers ; soutien aux loyers locatifs à prix modéré, via l'action de la Régie foncière, la collaboration avec le secteur du logement social et par le biais du développement d'une offre égale ou supérieure à la demande.

L'attractivité et le dynamisme économique de notre commune ont également été au centre de nos préoccupations. Nous avons été très attentifs à la préservation du patrimoine naturel et historique de Namur, premiers atouts de notre commune. Les propriétés mosanes et les bords de Meuse, la Citadelle, le quartier art-déco des Carmes, les abattoirs de Bomel, les points d'intérêt paysager ont été préservés et restaurés. La renommée touristique de Namur a été largement amplifiée via un important programme d'investissements et de mise en valeur de la Citadelle et par la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie touristique pour Namur. De nombreux projets ont été réalisés pour valoriser Namur comme une véritable ville d'eau : installation d'une terrasse au bord de l'eau (Quai Novele), mise en avant de toutes les activités autour de l'eau (Cap Estival) et soutien à leurs initiateurs (Capitainerie, Fous flottants...). Les charmes du centre-ville et de Jambes ont également été mis en avant avec leurs petits commerces indépendants, leurs nombreux Horeca de qualité et leurs richesses patrimoniales, notamment à travers les balades en pousse-pousse et une série d'outils de promotion. Dans une dynamique de durabilité, nous concentrons une partie de nos efforts sur nos voisins flamands et européens. L'offre hôtelière a connu une première extension qui en appelle d'autres.

Notre politique d'aménagement du territoire a porté ses fruits : installations de nouvelles entreprises ou services au centre-ville (CBC, Belfius, Archives de l'État, Palais de Justice...) ; création de nouvelles zones économiques Ecolys à Suarlée et dans les années à venir à Bouge et Belgrade ; déploiement de l'Université en cœur de ville ; développement et relocalisation d'entreprises comme Atradius et Thomas & Piron ; construction de nouveaux quartiers. Du tout bon aussi pour l'emploi namurois !

Une ville qui bouge doit également veiller à ne laisser personne de côté et manifester une attention particulière à la solidarité avec tous ceux qui en ont besoin. La plus importante réalisation du CPAS, dont nous assumons la Présidence depuis 2007, est d'avoir répondu à l'augmentation de la montée de la précarité. Aucune aide sociale n'a été refusée pour des raisons budgétaires. Bien plus, le CPAS a consolidé et développé ses actions : augmentation des mises à l'emploi ; élargissement des bénéficiaires du revenu d'intégration « étudiant » ; création de nouveaux services pour l'alphabétisation, le logement, la médiation de dettes et la lutte contre la précarité énergétique ; développement d'un service d'accompagnement pour Seniors pour mieux vivre à domicile ; mise en place d'un réseau de volontaires en soutien des actions publiques. Véritable plate-forme de concertation et d'appui, le Relais Social Urbain Namurois a été rapidement mis sur pied.

Les maisons de repos et de soins sont en cours de mise aux normes, agrandies ou reconstruites pour mieux accueillir les résidents aux quatre coins du territoire communal. Un effort sans précédent est ainsi réalisé pour relever le défi démographique du vieillissement, couplé à la création d'une pension de famille et d'une résidence-service sociale.

Le logement n'est pas en reste. Le CPAS et la Régie foncière ont conjugué leurs moyens pour augmenter significativement l'offre de logements, sous toutes ses formes, afin de répondre aux besoins les plus criants : ouverture d'un nouvel abri de nuit, mise à disposition de plusieurs dizaines de logements d'urgence, d'insertion et de transit, création de 200 logements publics aux loyers modérés ou adaptés aux plus démunis.

A notre initiative, Namur a signé la Convention des maires et s'est dotée d'un plan climat énergie, véritable outil de mobilisation pour diminuer de 20% les rejets de CO², pour augmenter de 20% l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables à l'horizon 2020. L'effort s'est d'abord porté sur le patrimoine du CPAS et de la Ville, notamment à la Citadelle et dans les logements de la Régie foncière, qui se sont engagés sur un objectif de 30%, chiffre qui sera bien atteint en 2020. Un nouvel éclairage LED, très économe, met la Citadelle en valeur depuis 2017. Le remplacement de l'ensemble des lampadaires de l'éclairage public est en cours et se terminera en 2021, ce qui est une première pour une ville wallonne. La mobilisation citoyenne s'est faite via des campagnes ciblées. Une thermographie du territoire communal a été réalisée pour sensibiliser la population à la nécessité et aux avantages d'isoler les bâtiments. Un accompagnement d'experts, technique et financier, est offert à tout un chacun pour convaincre et aider à se lancer dans la rénovation énergétique de son habitation ou bâtiment. La politique de mobilité participe évidemment aussi à la réussite du plan.

On ne peut aménager une ville sans le soutien et la participation des citoyens et des habitants. Nous avons tenu ou été présents à des centaines de réunions d'information et de travail depuis 2007 concernant l'aménagement et la mobilité de la ville, des quartiers et des villages. Les comités de quartier ont été entendus et soutenus. Depuis 2012, la Ville reconnaît les jeunes comme un atout...durable de la Ville. De nombreux projets ont été mis en place pour favoriser l'émancipation des jeunes et leur capacité à être acteurs de leur ville. C'est le cas des concours jeune talent, musicaux, des réalisations de films ou capsules vidéo, des espaces d'expression artistique qui ont pignon sur rue, des quais de Meuse aux tunnels de la gare. Les jeunes peuvent ainsi pleinement être intégrés à la vie de la cité, y compris les plus jeunes grâce à l'opération « Je découvre ma ville » qui permet chaque année à 500 jeunes de 9 à 12 ans de découvrir Namur, ses acteurs et ses atouts patrimoniaux ou naturels, qui sont autant d'atouts touristiques. Nous avons également soutenu les jeunes dans leur prise d'autonomie en les formant à la conduite et avons réalisé un gros travail de prévention contre le harcèlement qui a permis de toucher plus de 5.500 jeunes entre 11 et 18 ans. Dans le même sens, ECOLO a également développé une politique spécifique pour les adolescents. Pour favoriser leur participation dans la vie de notre Ville un Conseil des Jeunes a été créé pour les 13 -18 ans. Les jeunes ont été soutenus dans leurs projets, de même que les maisons de jeunes, les mouvements de jeunesse, les clubs de jeunes, les institutions d'aide à la jeunesse.

Faire preuve de transparence et de pédagogie, permettre aux citoyens de s'approprier la gouvernance de leur ville et les impliquer dès le début dans la réflexion et la concrétisation de projets, telles sont les missions du Pavillon de l'Aménagement Urbain (PAU) que nous avons créé en 2015 et avec lequel sont en relation des milliers de Namurois. Lors de la prochaine législature, le PAU se transformera en NID (Namur Intelligente et Durable) et poursuivra ses missions en comptant encore davantage sur l'intelligence collective de la population et l'assistance des technologies numériques.

Enfin, un bilan ne peut passer sous silence la consultation populaire de 2015 sur le Square Léopold. ECOLO a proposé et obtenu que s'ouvre un Comité de Co-construction, rassemblant des citoyens, habitants et travailleurs concernés, pour élaborer plusieurs scénarios d'aménagement, afin de repartir d'une page blanche, et de trouver ensemble la meilleure solution pour le quartier Léopold et le centre-ville. C'est en innovant et misant sur l'intelligence partagée que nous y arriverons !

CE QUE NOUS DEVONS RÉUSSIR ENSEMBLE ENTRE 2018-2024

Entre 2007 et 2012, nous avons remis en ordre la stratégie de développement du territoire et sa mobilité, préparé le renouveau de Namur et réinvesti au profit des quartiers délaissés.

Entre 2012 et 2018, nous avons concrétisé les grands projets de ville et travaillé au rayonnement de Namur.

Entre 2018 et 2024, nous devons achever le Namur de demain, veiller à ce que les progrès profitent réellement à tous et soient plus durables encore, entretenir et développer les infrastructures communales et impliquer au maximum chaque citoyen.

24 PRIORITÉS POUR NAMUR ECOLO, ÊTRE ENGAGÉS ENSEMBLE

- e La Ville de Namur mettra l'accent sur ses villages et ses campagnes. Avec les agriculteurs, les artisans et les habitants des villages, elle lancera un « programme de développement rural ». Son objectif est de répondre progressivement aux besoins alimentaires de ses habitants grâce aux ressources de nos campagnes. Elle pourra ainsi, prioritairement dans ses propres institutions et organismes, faire la promotion d'une alimentation saine, de saison et rémunérant justement le producteur proche. La Ville de Namur veillera à bloquer l'urbanisation des terres agricoles et continuera à contenir l'étalement urbain. Elle créera un marché des producteurs locaux et ses crèches, écoles et maisons de repos seront le plus possible consommatrices des circuits courts.
- e La Ville de Namur poursuivra le Plan Climat Energie et spécialement l'action Rénov'Energie, pour que l'ensemble des bâtiments situés sur le territoire de la commune soient efficacement isolés. Le potentiel photovoltaïque de toutes les toitures bien exposées sera utilisé et l'éolien citoyen soutenu.
- e La Ville de Namur amplifiera les solutions de mobilité afin d'aider ceux qui le peuvent à se passer de la voiture. Améliorer la mobilité signifie fluidifier le trafic automobile, et donc le réduire. La Ville de Namur continuera donc à investir dans les autres moyens de transport. Elle créera et réparera de nombreux trottoirs et aidera le TEC à rendre les bus plus fiables. Elle sécurisera davantage encore les déplacements à vélo et aménagera, en ville, des espaces protégés pour la circulation, en particulier dans les zones dangereuses et fort fréquentées, celles à fort trafic et dans les rues étroites. Elle développera les nouveaux modes de mobilité (covoiturage, véhicules partagés...), créera des parkings en-dehors de la ville reliés au centre par des navettes et mettra en œuvre un Système de Transport Intelligent, afin de mieux orienter les citoyens.
- e La Ville de Namur réinvestira massivement dans les rues des quartiers et des villages, en concertation avec les riverains, pour augmenter la sécurité routière en prévenant les problèmes de vitesse et de transit, la convivialité, l'accessibilité pour tou.te.s et proposer des solutions pour se déplacer près de chez soi et vers Namur, autrement qu'en voiture (rénovation de trottoirs, réduction de la vitesse et du trafic de transit...).
- e La Ville de Namur définira une stratégie de développement de la nature et de la biodiversité en ville, dans les quartiers et villages. Elle sera dès lors attentive à la création de nouveaux espaces verts et à la plantation d'arbres. Elle s'inscrira dans le réseau des « Villes fleuries » et mettra à disposition des espaces publics pour créer des potagers. Elle encouragera les ruchers urbains, les façades et toitures végétalisées. Elle veillera à se doter d'un plan de gestion des déchets qui s'appuiera sur le développement de composts et de poulaillers.
- e La Ville de Namur, adepte de l'économie circulaire, organisera les filières de ressourcerie, de donnerie, de réemploi et de réparation afin de lutter contre l'obsolescence programmée et la production de déchets encombrants et polluants.
- e La Ville de Namur, engagée dans ses propres pratiques en Commune « Zéro pesticide », aidera au développement de pratiques en culture raisonnée et accompagnera ses

habitants pour éliminer l'usage des herbicides et pesticides dans l'entretien des jardins privés.

- e La Ville de Namur, à l'instar de ce qui se fait à Genève, soumettra toutes les décisions communales à un avis durabilité/biodiversité pour évaluer et optimiser les paramètres énergie, déchets, bruits, pollution de l'air, économie circulaire ou locale, santé et biodiversité.
- e La Ville de Namur se donnera comme objectif majeur le développement de nouveaux logements financièrement accessibles, en harmonie avec les habitants déjà présents. Cette concrétisation devra répondre au souhait de nombreux ménages d'avoir accès à un habitat proche des services et des transports en commun, et notamment :
 - de personnes du troisième âge en recherche de logements adaptés qui permettent le maintien à domicile ;
 - de personnes isolées ;
 - de personnes les plus précarisées notamment par un soutien accru au projet Housing First ;
 - de jeunes avec enfants ;
 - de familles recomposées qui se logent dans un habitat adapté à leur situation de vie.

La ville de Namur dégagera des moyens et déploiera une politique active à travers, notamment, une stratégie de création de logements publics, un renforcement de l'agence immobilière sociale, une amplification de la lutte contre les logements inoccupés, une mobilisation de la régie foncière.

- e La Ville de Namur développera également une nouvelle résidence-service sociale pour augmenter les solutions d'habitat à destination des personnes âgées.
- e La Ville de Namur, ville solidaire et hospitalière, encouragera toute forme de mobilisation citoyenne, d'entraide, de volontariat, d'expression solidaire et intergénérationnelle à l'égard des publics fragilisés, et particulièrement des personnes précarisées et des migrants, aux côtés des initiatives citoyennes déjà nombreuses.
- e La Ville de Namur créera une nouvelle crèche communale et suscitera en parallèle l'augmentation du nombre d'accueillant.es de jeunes enfants sur le territoire communal (en premier lieu).
- e La Ville de Namur entend porter une attention particulière aux jeunes. Elle soutiendra les structures permanentes propices aux activités culturelles, sportives et éducatives (Maison de jeunes, politique sportive ouverte aux initiatives locales, mouvements de jeunesse, programmes culturels orientés vers les 15-18 ans). Elle lancera des appels à projets pour encourager les jeunes à devenir les acteurs de leur propre évolution.
- e La Ville de Namur, consciente de l'impact essentiel du monde scolaire dans l'épanouissement et la construction de ses jeunes citoyens, renforcera son action dans les écoles dont elle a responsabilité. De façon volontariste, elle soutiendra les projets relatifs aux cantines scolaires où seront offerts des repas de qualité, à ceux proposant aux élèves des activités éducatives et divertissantes (temps de midi, après 16h, « jours blancs »...). Elle sera animée d'une volonté d'éducation à l'environnement et à la nature. De plus, afin de diversifier l'offre d'enseignement, la Ville de Namur initiera progressivement l'un de ses établissements à une pédagogie dite « centrée sur l'élève »

(pédagogies alternatives ou actives), en partenariat avec le corps enseignant et encouragera les réseaux de partage dédiés à faire évoluer les pratiques pédagogiques, tout en respectant les réseaux et leurs prérogatives.

- e La Ville de Namur, en collaboration avec les acteurs de terrain concernés, développera des plans d'actions, d'éducation et de sensibilisation pour lutter contre le harcèlement, les violences et discriminations, l'exclusion, les incivilités. Elle souhaite aussi apporter son soutien aux établissements scolaires face au problème de décrochage et d'exclusion scolaire. Elle encouragera la mise en place de cellule de soutien au sein des écoles, en collaboration avec les institutions sociales aptes à cerner la problématique.
- e La Ville de Namur amplifiera son regard 'Santé' dans la conception de ses politiques et développera un réseau performant d'information sur les actuelles infrastructures et institutions en charge de la santé, tant physique que mentale, des citoyen.ne.s.
- e La Ville de Namur encouragera l'exercice du sport pour tou.te.s et à tout âge, et notamment en étudiant la faisabilité d'une piscine naturelle et en encourageant l'usage des cours d'eau comme infrastructures sportives.
- e La Ville de Namur soutiendra le vaste Réseau Namurois des Acteurs de la Culture (conservatoires, folklore, centres culturels, associations et maisons de quartiers...), stimulant chez chacun.e, l'éducation artistique pour tou.te.s et l'expression artistique individuelle et collective, tant sur les planches que dans les rues. Le soutien, y compris financier, aux opérateurs de terrain sera envisagé sur le long terme en s'engageant de façon pluriannuelle.
- e La Ville de Namur, soucieuse de la qualité du vivre-ensemble, mettra en œuvre des mesures réduisant le sentiment d'insécurité dans les villages et les quartiers, notamment par la présence accrue de policier.ère.s de proximité et de stewards. Les incivilités seront combattues et des rencontres seront organisées dans les quartiers et villages, avec les agent.e.s de quartier. La Ville de Namur souhaite renforcer la prévention, accompagner la réflexion afin d'apporter des solutions nouvelles aux difficultés rencontrées et consolider le dispositif répressif.
- e La Ville de Namur s'engagera à instaurer des budgets participatifs, à l'échelle de la ville mais aussi des quartiers, pour interroger le citoyen terrain et orienter la priorité à donner à certains choix politiques.
- e La Ville de Namur choisira la transparence des décisions par l'élargissement de la dynamique du Pavillon de l'Aménagement Urbain qui deviendra le NID (Namur Intelligente et Durable) lors de son installation à la Confluence, la diffusion en direct des débats du Conseil Communal et la tenue d'un site internet performant. Ces outils doivent être étoffés pour permettre aux citoyens et aux acteurs du territoire de se rencontrer et d'agir dans la co-construction durable de la commune.
- e La Ville de Namur entend réussir la dynamique de co-construction sur l'avenir du Quartier Léopold et la dynamisation commerciale du centre-ville. Elle a souhaité renforcer le dialogue avec les forces vives du quartier et a choisi, avec cet objectif en ligne de mire, de se mettre à l'écoute des citoyens. Elle a dès lors confié l'animation du processus participatif à un organisme strictement indépendant, qui, fort des débats tenus, élaborera un ou plusieurs scénarios assortis de recommandations. Le résultat obtenu soulignera des lignes de force, cohérentes et ambitieuses, pour revitaliser le périmètre concerné. Cette participation en amont, avant toute définition d'un projet,

fournira un outil incontournable d'aide à la décision aux prochains Conseil et Collège, issus des élections communales d'octobre 2018.

- e La Ville de Namur misera sans démagogie sur les structures de type Conseil consultatif des aînés, Conseil des jeunes, Conseil consultatif du Social pour entendre les souhaits de la population et orienter ses choix politiques.
- e La Ville de Namur soutiendra la consultation régulière des Comités de Quartier et soutiendra la création de lieux d'organisation d'activité et d'expression dans les quartiers et les villages où ils n'existent pas encore.

CHAPITRE UN : ENSEMBLE POUR POURSUIVRE LA TRANSITION

1.1 UNE POLITIQUE TRANSVERSALE

Que ce soit au niveau local ou planétaire, le développement (économique notamment) ne peut se concevoir sans prendre en compte les forces et les limites de l'environnement.

L'enjeu est d'autant plus important que la planète subit nombre de crises environnementales, économiques et sociales. Notre style de vie est en question. Si nous voulons limiter les dommages et garantir la sécurité de tous dans le futur, notre modèle de production et de consommation doit évoluer. Et cela commence au niveau local.

Une politique locale de transition consiste précisément à susciter une dynamique de développement qui est à la fois très attentive à protéger et valoriser les ressources du territoire de la commune et à augmenter au maximum la capacité des personnes qui y vivent à y produire et à y trouver au maximum ce qui est nécessaire à la satisfaction de leurs besoins.

Pour vivre en bonne santé, les Namurois ont autant besoin d'un cadre de vie de qualité (eau, air, espaces verts et cultivés) qu'un accès à des biens de consommation de qualité.

Concrètement, une politique de transition vise à :

1. Renforcer la production locale, c'est à dire augmenter la capacité du territoire à répondre aux besoins de ses habitants, d'abord en matière d'énergie et d'alimentation.
2. Réduire la consommation de ressources en généralisant la logique des 5 R du Zéro déchet (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Composter)¹. Au niveau local, cela passe par exemple par l'organisation de l'économie circulaire. Préserver l'environnement et le cadre de vie de toutes les pollutions (pesticides, sonores ou électromagnétiques, notamment) et conserver la biocapacité du territoire.

Il ne s'agit pas évidemment de se replier sur soi. Au contraire, une moins grande dépendance (énergétique, alimentaire...) de notre commune et de ses habitants à l'égard des marchés internationaux nous rendra plus forts et capables d'accueillir et d'échanger avec les communautés voisines et le reste du monde.

¹<http://maconscienceecolo.com/les-5-regles-du-zero-dechet/>

Par cette dynamique d'action « transition écologique et environnement », ECOLO veut pour Namur :

1. une amélioration des indicateurs de qualités de l'environnement ;
2. un meilleur accès à des espaces naturels ressourçants ;
3. une augmentation de l'offre de services et produits « verts » ;
4. un renforcement de la sécurité d'approvisionnement et d'indépendance vis-à-vis de l'économie traditionnelle ;
5. une extension du nombre d'entreprises ou d'actions éco-responsables et éco-profitables et de l'offre d'emplois durables.

Capitale de la Wallonie, Namur se veut donc un exemple en matière de transition. Il ne s'agit pas ici de parier sur la pose d'une « couche verte » sur notre société actuelle, mais de participer, à l'échelle communale, au changement global. Les modèles de consommation, de production, du travail et du vivre-ensemble évoluent. ECOLO emmènera la Ville de Namur au travers des enjeux écologiques et sociétaux annoncés.

Cette dynamique suppose aussi un secteur financier remis au service des citoyens et de leurs projets. Elle doit redéfinir la prospérité, en insistant sur la participation de chacun.e dans la gestion des biens publics et communs. Elle exige le renforcement de la démocratie participative et une rigueur exemplaire en matière de bonne gouvernance.

ECOLO souhaite pour la Ville de Namur une politique résolument volontariste en la matière.

La Ville de Namur, à l'instar de ce qui se fait à Genève, soumettra toutes les décisions communales à un avis durabilité/biodiversité pour évaluer et optimiser les paramètres énergie, déchets, bruits, pollution de l'air, économie circulaire ou locale, santé et biodiversité.

1.2 AUTONOMIE ENERGÉTIQUE

Économiser l'énergie, c'est bon pour la planète, pour les finances communales et pour le portefeuille du citoyen. Namur doit poursuivre et amplifier ses efforts en matière d'économie d'énergie pour limiter sa dépendance énergétique et améliorer la qualité de son environnement.

La production d'énergies vertes sur le territoire communal doit par ailleurs être développée.

- e Poursuivre et amplifier les politiques communales de réduction des émissions de CO².
- e Poursuivre les actions menées autour des résultats de la thermographie du territoire : développement du photovoltaïque de chaque toiture idoine et encouragement aux travaux d'isolation des toits là où la thermographie a décelé des pertes d'énergie.
- e Poursuivre la rénovation des logements publics de la Régie foncière. Les logements rénovés (isolation, châssis, chaudière) ont permis une diminution de 30 % de l'énergie consommée.
- e Rénover énergétiquement, d'ici 2030, la plus grande partie des logements et des bâtiments communaux qui le nécessitent.
- e Intégrer systématiquement des clauses de performance énergétique supérieures à celles imposées par la réglementation dans les cahiers des charges d'investissements publics, notamment pour les travaux de construction ou de rénovation (logement social, écoles, maisons de repos, infrastructures sportives...) ou l'achat de véhicules.
- e Inscrire le choix de l'électricité verte dans les marchés publics concernés.
- e Informer les candidats bâtisseurs et rénovateurs, lotisseurs, architectes et entrepreneurs des bonnes pratiques énergétiques.
- e Poursuivre la guidance énergétique des ménages à faibles revenus accomplie par le CPAS.
- e Lutter contre le gaspillage d'énergie dans les commerces en diffusant et encourageant les bonnes pratiques et en luttant contre les portes d'entrée ouvertes en continu pendant l'hiver à travers une prescription d'urbanisme.
- e Favoriser un développement intelligent de l'énergie éolienne sur le territoire communal.
- e Poursuivre l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics.
- e Etudier les conditions de développement d'une filière bois/énergie en partenariat avec les communes avoisinantes.
- e Poursuivre le développement de la filière spécifique de récolte des déchets organiques des collectivités et du secteur Horeca.
- e Etudier toutes les possibilités de microcentrales hydrauliques sur les cours d'eau non navigables (Houyoux principalement).

- e Etudier la faisabilité d'une production électrique par pompage-turbinage (utilisation des surplus temporaires de production électrique en utilisant une centrale hydroélectrique réversible).

La Ville de Namur poursuivra le Plan Climat Energie et spécialement l'action Rénov'Energie, pour que l'ensemble des bâtiments situés sur le territoire de la commune soient efficacement isolés. Le potentiel photovoltaïque de toutes les toitures bien exposées sera utilisé et l'éolien citoyen soutenu.

1.3 AUTONOMIE ALIMENTAIRE, AGRICULTURE ET RURALITÉ

Hors de son agglomération, Namur est une commune rurale. Plus de 40 % de son territoire est constitué de terres agricoles, un peu moins de cent exploitations agricoles offrent un emploi à près de 400 personnes, de nombreux habitants jouissent d'un véritable cadre villageois : Wierde, Andoy, Loyers, Boninne, Gelbressée, Cognelée, Daussoulx, Saint-Marc, Suarlée, Temploux, les hauts de Malonne et de Wépion, Dave, Naninne...

En raison de son statut de ville, Namur ne peut intégrer des dispositifs existants comme les GAL (Groupe d'action locale) ou un PCDR (Plan communal de développement rural) porté par la Fondation Rurale de Wallonie.

Dès lors, ECOLO propose que la commune de Namur agisse sur deux plans. D'une part qu'elle mène une politique de valorisation de ses villages et campagnes, d'autre part qu'elle se dote d'un Plan de développement agricole.

1.3.1 POLITIQUE DE VALORISATION DE SES VILLAGES ET CAMPAGNES

L'objectif est d'obtenir pour Namur :

1. une meilleure prise en compte des besoins des territoires ruraux dans le projet de ville ;
2. la protection du cadre de vie et son amélioration, notamment par l'accès aux services.
3. la valorisation des ressources, principalement agricoles, et leur orientation dans une perspective de transition.

Propositions

- e Promouvoir un développement rural spécifique
 - Bloquer l'urbanisation des terres agricoles et l'étalement urbain.
- e Garantir l'accès à des services de proximité
 - Initier la création ou le développement dans chaque village d'un espace communautaire partagé offrant un service de proximité (poste, commune, petite épicerie, point de r'aliment, vélos partagés, four à pain...).
 - Lancer une expérience pilote visant à créer un service d'accueil des personnes âgées dans un village, alliant résidentiel, centre de jour et service d'aide à domicile, afin de conserver aux plus âgés la possibilité de rester dans leur village, puis systématiser cette expérience si elle est positive.
- e Préserver et entretenir un réseau de sentiers et de voies lentes sur tout le territoire
 - Favoriser et sécuriser les déplacements piétons à l'intérieur des villages.
 - Promouvoir un tourisme local basé sur la découverte des paysages et des ressources naturelles et patrimoniales locales.

1.3.2 PLAN DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Engagements :

- e Faire de Namur une « Ville en transition » vers l'autonomie alimentaire, dont le territoire, avec les communes voisines, devrait nourrir en quantité et qualité tous les habitants.
- e Tendre vers une agriculture bio respectant la terre, les agriculteurs et les consommateurs.
- e Soutenir les agriculteurs locaux dans l'accès à la terre et dans l'accès à des infrastructures de transformation.
- e Soutenir l'accès à des réseaux de distribution (marchés, halles aux produits frais...), de transformation (moulin, malterie, abattoir, laiterie...) et de stockage locaux.
- e Sauvegarder la finalité agricole des terres.

Vers un plan de développement agricole

ECOLO souhaite pour la Ville de Namur une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par l'agriculture (agriculteurs, producteurs, transformateurs... jusqu'aux consommateurs) autour d'un projet (économique, social et environnemental) commun.

Cette dynamique sera instituée de plusieurs manières :

- e Adhésion de Namur au « Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan » à l'instar de nombreuses villes wallonnes et européennes². Création d'un Conseil local de l'alimentation qui rassemble des élus locaux, des producteurs, transformateurs et distributeurs, des acteurs sociaux et représentants de citoyens pour une gouvernance collaborative.
- e Adhésion de la Ville de Namur à la Charte des communes paysannes³
- e Activation du Conseil agricole (composé des représentants des agriculteurs actifs sur le territoire communal sous l'égide d'un échevin en charge de l'Agriculture) et extension de ses prérogatives pour en faire un espace d'entraide et de soutien entre agriculteurs d'une part, de proposition et d'avis vers le Conseil communal et le Collège communal d'autre part.

La première étape du Plan communal de développement agricole consistera au lancement des « Etat généraux de l'agriculture et de l'alimentation » chargé de réaliser un diagnostic participatif et d'émettre des propositions.

²<http://www.uvcw.be/actualites/33,201,35,35,7511.htm>

³<http://www.agriculturepaysanne.org/la-charte-de-l-agriculture-paysanne>

La Ville de Namur mettra l'accent sur ses villages et ses campagnes. Avec les agriculteurs, les artisans et les habitants des villages, elle lancera un « programme de développement rural ». Son objectif est de répondre progressivement aux besoins alimentaires de ses habitants grâce aux ressources de nos campagnes. Elle pourra ainsi, prioritairement dans ses propres institutions et organismes, faire la promotion d'une alimentation saine, de saison et rémunérant justement le producteur proche. La Ville de Namur veillera à bloquer l'urbanisation des terres agricoles et continuera à contenir l'étalement urbain. Elle créera un marché des producteurs locaux et ses crèches, écoles et maisons de repos seront le plus possible consomm'atrices des circuits courts.

Parmi les idées déjà exprimées et à tester dans le cadre de ces Etats Généraux, ECOLO formule plusieurs propositions :

- e Créer des infrastructures :
 - Pour la commercialisation, développer une halle aux produits frais et créer une section du marché du samedi réservée aux producteurs locaux (rayon de 50 km par exemple)
 - Pour la transformation, identifier les besoins (moulin/meunerie, malterie, abattoir mobile, conserverie, brasserie, emballage...) et apporter une aide à leur installation.
- e Stimuler la consommation locale, saine et de saison pour la restauration collective (décision pour les services communaux, soutien pour les autres).
- e Créer un Pavillon des métiers oubliés, lieu d'information et de formation sur les savoir-faire de la transition, de transfert des compétences agroalimentaires intergénérationnelles, compétences douces, peu énergivores ou mécanisées, gage de durabilité et d'autonomie (taille d'arbre, réparation d'outils, conservation des aliments, compostage...).
- e Sensibiliser à la consommation bio locale de saison tant pour l'alimentation que pour les biens de consommation (activités scolaires, festivals, évènements liés aux saisons).
- e Créer un service communal d'accompagnement des agriculteurs visant à soutenir la pérennité de leurs exploitations, notamment via
 - La diversification des activités dont le développement d'une offre de loisirs et de séjours à la ferme,
 - La transformation de leur production,
 - Le développement d'un circuit de vente local
 - La valorisation énergétique de leurs ressources végétales et animales (centrales locales de bio méthanisation)
 - L'accès aux mesures agro environnementales
- e Encourager une transition vers une agriculture sans phyto en offrant un service communal qui conseille, aide et met en réseau.
- e Réserver les terres (ou conditionner leur location) appartenant à la commune, la régie foncière et au CPAS (voire aux sociétés de logement,) aux paysans et maraîchers qui pratiquent une agriculture raisonnée.
- e Grever les terres agricoles appartenant à la commune et au CPAS... de servitudes environnementales.

- e Elargir le territoire concerné aux communes limitrophes dans une perspective de Ceinture alimentaire à l'instar de l'expérience liégeoise.

Cette démarche associera particulièrement les initiatives qui visent déjà l'articulation entre producteurs locaux et consommateurs tels que Paysans Artisans, les Artisans de Bossimé ou D'Ici, par exemple.

1.4 ECONOMIE DES RESSOURCES

1.4.1 GESTION DE L'EAU

1.4.1.1 PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

- e Mettre en place, à l'échelle des consommations de la commune (bâtiments, services techniques, écoles...), un système de management visant l'utilisation parcimonieuse et les économies d'eau.
- e Promouvoir les comportements et solutions techniques permettant d'économiser l'eau à la maison comme au jardin.
- e Organiser, en partenariat avec le réseau associatif, une grande campagne en faveur de l'eau de distribution, visant à promouvoir son utilisation et à encourager son respect, notamment en mettant l'eau à disposition au sein des écoles et des lieux publics à travers le dispositif le plus adéquat (fontaines, jets d'eau...) et en sensibilisant les citoyen.ne.s à leur responsabilité dans la qualité de l'eau, notamment à travers l'usage de pesticides non agricoles.
- e Etablir un cadastre des puits et fontaines publiques aujourd'hui laissés à l'abandon, en vue de leur réhabilitation au service de tous.

1.4.1.2 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

- e Garantir la perméabilité des sols et le juste dimensionnement des bassins d'orage.
- e Intensifier la récupération et l'utilisation des eaux de pluie, notamment dans les bâtiments publics et les nouveaux lotissements.
- e Valoriser les citernes à eau de pluie et les rendre obligatoires dans les bâtiments publics à construire. La Ville subventionnera, en partie, toute remise en fonction de citerne non utilisée, ainsi que la pose et le raccordement de nouvelles citernes dans les bâtiments anciens.
- e Terminer les travaux d'égouttage requis pour terminer les raccordements aux stations d'épuration.
- e Renforcer l'information des citoyens grâce aux conseils d'un technicien spécialisé dans les différents systèmes d'épuration, en encourageant les systèmes écologiques de traitement des eaux usées.

1.4.2 GESTION DES DÉCHETS ET PROPRETÉ PUBLIQUE

Les incivilités liées aux déchets, poubelles et dépôts sauvages constituent une des priorités systématiquement mises en évidence dans les réunions et rencontres citoyennes.

Le problème vient surtout d'une minorité d'habitants avec des comportements inadéquats ou illégaux, qui empoisonnent la vie de leurs concitoyens. Des solutions existent, entre éducation, contrôle social et nécessaire répression des incivilités.

Ce qui a manqué jusqu'ici, du côté de la Ville, c'est une approche transversale rassemblant les services de propreté, de cohésion sociale, d'urbanisme, de police.

- e Poursuivre les efforts réalisés en matière de prévention, de réutilisation, de tri (particulièrement pour la fraction organique des déchets ménagers) et de recyclage.
- e Définir un plan global de prévention, de réutilisation et de tri des déchets pour les services communaux (écoles, services administratifs, services techniques...).
- e Exiger un local à poubelles dans tout permis pour des logements collectifs et installer des poubelles collectives dans les logements publics dépourvus de local à poubelles.
- e Etudier l'opportunité de recourir à un système de containers à puce pour le ramassage des déchets sur tout ou partie du territoire communal.
- e Amplifier le tri avec utilisation de poubelles sélectives lors des grands événements sur le territoire de la Ville.
- e Encourager activement l'utilisation de matériel réutilisable pour l'ensemble des événements.
- e Lutter plus efficacement contre les dépôts sauvages d'immondices et l'abandon de déchets en ville et dans les quartiers et villages, notamment à travers une présence renforcée des agents de police et des agents constatateurs, qui doivent pouvoir mener de véritables enquêtes, y compris auprès des voisins de ces dépôts, et une réelle application des sanctions administratives. Quand le travail de prévention et de contrôle social ne suffit pas, il faut poursuivre la répression des infractions environnementales et des incivilités.
- e Déployer des cantonniers dans les quartiers et villages, afin d'assurer le petit entretien de l'espace public (propreté...).
- e Installer des composts collectifs et responsabiliser les citoyens sur la question des déchets en continuant à promouvoir le ramassage et le tri des déchets.
- e Gérer un compost dans chaque école communale, entretenir un parterre de condiments ou un mini potager.
- e Stimuler les jeunes et les étudiants vers le zéro déchet, développer des poubelles collectives dans les immeubles à kots ou à proximité de ceux-ci. Définir une charte « zéro déchets » et valoriser son respect.
- e Installer un point compost public et partagé dans les quartiers, en lien avec les associations de quartiers.
- e Encourager l'usage de couches lavables à travers une politique de sensibilisation, le développement d'une filière de collecte et nettoyage des couches et un accompagnement afin de permettre l'emploi de ces couches au sein des crèches publiques.
- e Organiser un point d'échange ou de vente à petits prix de mobilier pour kot ou jeunes qui s'installent, deux fois par an (par exemple en juin et en septembre).
- e Mettre à disposition des poubelles spéciales près des bulles à verre (bouchons, capsules...) et prévoir ce même tri sélectif au sein des écoles.
- e Aider les restaurateurs et cafetiers à faire la transition vers le Zéro déchet pour la mise en place de pailles réutilisables, de serviettes lavables...
- e Créer des espaces de tri en centre-ville où venir déposer piles, bouchons de liège, etc.), par exemple au CPAS ou à l'hôtel de ville.

- e Créer un pavillon du zéro déchet et en laisser la gestion à une ASBL pour promouvoir des ateliers « zéro déchet ».
- e Installer des fontaines à eau dans les espaces publics pour pouvoir remplir sa gourde gratuitement.
- e Bannir l'utilisation des pailles en plastique d'ici la fin de la législature.
- e Montrer l'exemple dans les institutions communales (administration, CPAS, écoles...).

1.4.3 PROMOUVOIR LE « MADE IN NAMUR »

Créateurs et entrepreneurs namurois s'exportent aux quatre coins de la Belgique et du monde. Parfois (trop souvent) ils ne sont pas assez connus et sollicités des Namurois eux-mêmes.

Comme pour les circuits courts en matière de production alimentaire, il y a lieu de promouvoir, auprès des habitants et visiteurs de Namur, la diversité de l'offre de produits et de services proposés par des Namurois.

Propositions :

- e Mandater un acteur local (GAU, BEP...) d'une mission de promotion des acteurs économiques namurois auprès de Namurois, ainsi que d'identification des secteurs pour lesquels il n'existe pas encore d'offre à Namur, afin de pouvoir amplifier le développement de ces filières.
- e Soutenir les initiatives de mises en réseau et de promotions des acteurs locaux telles que le Lumsou.

1.5 BIODIVERSITÉ ET NATURE

1.5.1 LE PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN)

Le PCDN est l'outil principal de référence pour le bon fonctionnement des écosystèmes et leur capacité à maintenir et augmenter la biodiversité des organismes qu'ils abritent⁴.

- e Redynamiser le PCDN pour une implication accrue des citoyens dans la préservation et la restauration du patrimoine naturel.
- e Renforcer et protéger le réseau écologique namurois : bois et bosquets, fonds de vallée et zones humides, la Meuse, ses îles, ses berges et ses falaises, les berges de Sambre, les espaces verts, jardins, parcs et intérieurs d'îlots, les anciens sites d'activités humaines (carrières, forts...).
- e Réorienter les budgets liés au PCDN au profit d'actions concrètes de gestion et de restauration des espaces verts.
- e Impliquer davantage les entreprises et institutions dans les projets du PCDN.
- e Poursuivre le combat pour la biodiversité dans l'évaluation des incidences sur l'environnement de tous les projets où la Ville est appelée à se prononcer par l'octroi d'avis ou de permis.

1.5.2 ZONES NATURA 2000 ET AUTRES SITES REMARQUABLES

Namur compte sur son territoire l'île de Dave, l'île Vas-t'y-Frotte, les anciens forts de Malonne et de Dave, les anciennes carrières des Grands Malades et d'Asty-Moulin..., qui sont des sites de grand intérêt biologique. Il faut encore mentionner une partie de la vallée de la Meuse, le volcan du Piroy... De longue date, ECOLO a joué un rôle important dans la sensibilisation et la reconnaissance de ces sites et entend bien y rester attentif.

- e Valoriser ces sites prioritaires par un plan de gestion écologique.
- e Développer une dynamique éducative autour de ces sites.

1.5.3 VALORISATION DES ESPACES VERTS

Des espaces verts de qualité et de proximité sont indispensables à la qualité de vie des habitants, tant en ville que dans les villages. Les espaces verts sont de véritables lieux de vie, de socialisation et, à ce titre, sont des supports de cohésion sociale. Ils jouent également un rôle important dans l'image de marque de la ville et en valorisent les quartiers. Participant au maillage écologique, les espaces verts sont aussi des lieux qui jouent un rôle important dans la qualité environnementale. La Ville de Namur doit renforcer la cohérence et la qualité de son maillage d'espaces verts à travers la mise en œuvre d'un véritable et ambitieux Plan de développement.

⁴<https://www.nature-namur.be/medias/plan-com>

https://www.nature-namur.be/medias/plan-communal/04_AAZ_SSC_NAMUR_AdoptionSSC-StructureEco_BR2.pdf

https://www.nature-namur.be/medias/plan-communal/04_AAZ_SSC_NAMUR_AdoptionSSC-StructureEco_BR2.pdf

[un/04_AAZ_SSC_NAMUR_AdoptionSSC-StructureEco_BR2.pdf](https://www.nature-namur.be/medias/plan-communal/04_AAZ_SSC_NAMUR_AdoptionSSC-StructureEco_BR2.pdf)

- e Créer de nouveaux espaces verts ainsi que des potagers urbains dans les quartiers à forte densité de population, sur base de projets participatifs avec les riverains.
- e Réarborer les boulevards de la ceinture Nord et créer de nouveaux parcs publics aux Abattoirs de Bomel, sur le terrain des casernes et en-dessous du pont des Ardennes.
- e Créer de nouveaux espaces verts dans les quartiers et villages, en collaboration avec leurs habitants.
- e Poursuivre la plantation d'arbres lors de rénovation de rues.
- e Inscrire dans le Règlement communal d'urbanisme un indice de végétalisation minimale des parcelles à bâtir.
- e Intégrer dans tout projet d'aménagement de l'espace public le concept de réseau écologique.
- e Protéger la végétation des intérieurs d'îlots, et encourager son développement.
- e Généraliser le recours à des indicateurs de biodiversité (cf. coefficient de biotope par surface) comme outil guide pour l'intégration de la biodiversité dans les projets de construction et de rénovation de bâtiments.
- e Privilégier les espèces indigènes et mellifères dans les plantations et le plan de fleurissement de la Ville (cf. plan Maya) et encourager l'installation de ruchers dans le but de favoriser le développement de la biodiversité et en particulier des insectes butineurs, qui jouent un rôle majeur dans la pollinisation des cultures, des fleurs et des fruits.

1.5.4 RESTAURATION ET GESTION ÉCOLOGIQUE DES EAUX DE SURFACE

- e Poursuivre la dépollution des petits cours d'eau, notamment à travers des processus participatifs de restauration des berges et d'entretien du lit de la rivière, ainsi que d'un contrôle accru des déversements d'eaux sales non épurées.
- e Protéger, rétablir et même créer de nouvelles zones humides, compte tenu de leur rôle essentiel dans la prévention des inondations et le maintien de la biodiversité, et aménager de la sorte des bassins d'orage de manière tout à fait naturelle.

1.5.5 GESTION DOUCE DES BOIS COMMUNAUX ET ACCESSIBILITÉ AU PUBLIC

La forêt joue un rôle écologique primordial pour la préservation des sols et de la biodiversité, ainsi que pour la régulation des cycles de l'eau et du carbone. La Ville, dans ce domaine aussi, doit être proactive.

- e Gérer les bois communaux en privilégiant la régénération naturelle, les futaies d'âge multiple, le mélange des essences, en maintenant ou en créant des zones de lisière, en conservant des arbres sénescents et morts comme refuges pour la faune et en instaurant pour elle des zones de quiétude.
- e Améliorer l'information du visiteur et garantir l'accès piéton des sentiers qui traversent les forêts, en entretenant ces infrastructures, en créant des aires d'accueil et des circuits et en organisant des balades guidées.
- e Utiliser les résidus de la filière bois comme source d'énergie renouvelable.

- e Créer sur une parcelle des bois communaux un « Bois du souvenir », c'est à dire une aire de dispersion des cendres des défunts moins anonyme et plus proche de la nature que les aires de dispersion et les columbariums des cimetières.⁵

1.5.6 SUIVI SANITAIRE ET PRÉVENTIF DES ARBRES

- e Poursuivre au sein du Service des espaces verts un suivi sanitaire des arbres, en faisant preuve d'une vigilance accrue pour les arbres remarquables.
- e Augmenter les plantations d'arbres en privilégiant les espèces indigènes.

⁵<http://www.arbresdusouvenir.com/>

1.6 ENVIRONNEMENT SAIN ET DE QUALITÉ

Notre qualité de vie et notre santé, aussi bien physique que mentale, sont intimement liées à la qualité de notre environnement. Les communes disposent de leviers pour amplifier les politiques menées aux niveaux européen, fédéral et régional dans le sens d'une amélioration de notre cadre de vie et de l'environnement.

Agir en faveur d'un environnement de qualité, c'est à la fois améliorer les conditions et la qualité de vie de toute la population, notamment la population la moins favorisée de notre commune. La ville de Namur doit porter une ambition forte dans l'ensemble de ces politiques, qui se marquera par :

- e L'établissement d'indicateurs de qualité environnementale, avec suivi de ces indicateurs.
- e L'obligation de soumettre les projets de décision du Collège et du Conseil, à un avis préalable sur la durabilité et l'impact environnemental, comme cela se fait pour les finances.

La Ville de Namur définira une stratégie de développement de la nature et de la biodiversité en ville, dans les quartiers et villages. Elle sera dès lors attentive à la création de nouveaux espaces verts et à la plantation d'arbres. Elle s'inscrira dans le réseau des « Villes fleuries » et mettra à disposition des espaces publics pour créer des potagers. Elle encouragera les ruchers urbains, les façades et toitures végétalisées. Elle veillera à se doter d'un plan de gestion des déchets qui s'appuiera sur le développement de composts et de poulaillers.

1.6.1 QUALITÉ DE L'AIR

La pollution atmosphérique est un enjeu important et elle dépasse parfois les cotes d'alerte. En été, des pics d'ozone sont atteints, tandis que nous connaissons aussi des épisodes de smog hivernal. Par ailleurs, la pollution par les particules fines, principalement causée par le trafic routier, mais également par le chauffage domestique et les systèmes de climatisation, est de plus en plus inquiétante au sein des villes ou aux alentours des voies de transit. Cette pollution a des conséquences sur la santé de la population, sur l'environnement, ainsi que sur le patrimoine urbain. Bien que ne disposant pas de l'ensemble des leviers pour intervenir en amont, les communes ont un rôle à jouer.

- e Amplifier le développement des transports en commun et de la mobilité douce, soutenir des plans de déplacement pour les entreprises et institutions présentes sur le territoire communal et, plus largement, poursuivre une politique de mobilité qui donne à chacun sa place.
- e Favoriser l'achat de véhicules communaux moins polluants.
- e Réaliser une expertise de la qualité de l'air dans les crèches, les écoles communales et les autres bâtiments communaux, en lien avec la Wallonie et son Observatoire de la Santé, afin de pouvoir prendre les mesures utiles.
- e Accroître la présence de végétation dans la ville.

1.6.2 LUTTE CONTRE LE BRUIT

Le bruit, phénomène perturbateur, ne cesse de croître à notre époque. Il est à l'origine de nombreuses plaintes. La pollution sonore excessive peut provoquer de la nervosité, des troubles du sommeil et même avoir des effets néfastes sur le système cardiovasculaire.

- e Identifier les zones prioritaires en matière de réduction des bruits et réaliser les aménagements nécessaires (murs antibruit, revêtements plus silencieux...).
- e Poser, lorsque cela s'avère nécessaire, des sonomètres dans les lieux de fêtes locales (salles communales...) afin de sensibiliser les organisateurs d'événement aux problèmes de bruit, dans le but d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les riverains. Soutenir les forces de police dans leur tâche du maintien de l'ordre. Développer le recours à la médiation en cas de nuisances sonores excessives et répétées. Imposer des amendes financières dissuasives et des sanctions strictes, de fermeture, le cas échéant, une fois le non-respect constaté des accords passés en démarches de médiation.
- e Prendre en compte l'impact des nuisances sonores dans les permis d'urbanisme et d'environnement, ainsi que dans les projets d'aménagement du territoire.
- e Supprimer tout soutien communal (subsides, autorisations d'occupation d'espaces publics dont voiries, mise à disposition de personnel communal et de police) aux manifestations consacrées au sport moteur, sur route, sur eau ou aérien, afin de diminuer les nuisances dues au bruit, à la pollution de l'air, à la production de gaz à effet de serre...

1.6.3 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Avec la multiplication des lignes à haute tension, des appareils électriques et électroniques et des modes de communication sans fil, l'exposition de la population aux champs électromagnétiques est en forte augmentation. Si l'impact des ondes électromagnétiques sur la santé n'est pas encore parfaitement connu à ce jour, de nombreuses études attestent de dangers potentiels incitant à la plus grande prudence.

- e Consacrer le principe de précaution comme base de la politique en matière de protection de la santé, tant pour les anciennes antennes que pour l'installation de nouvelles antennes, ainsi que pour tous les systèmes de communication par ondes.
- e Être attentif au respect des normes d'exposition les plus sévères et, lorsque la commune dispose d'une marge de manœuvre.
 - Définir, tant pour les lignes haute tension (LHT) que pour les émetteurs à haute fréquence, des zones à l'intérieur desquelles sera exclue toute activité permanente et a fortiori toute habitation, notamment en prévoyant un couloir d'exclusion pour les demandes de permis d'urbanisation.
 - Adapter les tracés de nouvelles lignes éventuelles en fonction de ces zones.
 - Exiger l'analyse de la pollution électromagnétique dans toute étude d'incidences de tels projets.
- e Maintenir le réseau de connexions filaires dans les bâtiments qui dépendent de la Ville et du CPAS, afin de modérer l'usage du Wi-Fi.

- e Prévoir des campagnes d'information et de sensibilisation auprès de la population pour promouvoir, en termes de santé publique, le meilleur usage possible des appareils fonctionnant avec rayonnement électromagnétique.
- e Créer des zones blanches, à l'abri de la pollution électro-magnétique, particulièrement dans les crèches, les écoles, les maisons de repos, les hôpitaux.

1.6.4 RÉDUIRE LA POLLUTION LUMINEUSE POUR UN CIEL DE QUALITÉ

En 1992, l'Unesco a déclaré le ciel nocturne « patrimoine mondial à protéger ». Pourtant, le halo orangé qui enveloppe nos villes la nuit masque pour l'œil nu jusqu'à 97 % des étoiles et dérange la faune nocturne. Loin de n'être qu'une simple gêne visuelle, ce phénomène est aujourd'hui considéré comme une nuisance qui perturbe les équilibres environnementaux. Il convient de lutter contre cette pollution lumineuse pour améliorer la qualité de vie des habitants, notamment sur le plan de la sécurité, et pour diminuer le coût direct et indirect pour le citoyen.

- e Etablir pour la Ville de Namur un Plan Lumière, afin de diminuer la consommation énergétique et la pollution lumineuse.
- e Choisir des appareils d'éclairage urbain économiques, modulables en fonction de l'heure et, autant que possible et souhaitable, orientés vers le sol.
- e Encourager le placement d'éclairages économiques et peu polluants pour les aménagements des commerces et entreprises dans le cadre de l'octroi des permis.

1.6.5 RESTAURER LA QUALITÉ DES SOLS

Bénéficier d'un environnement sain et d'écosystèmes productifs et résilients, cela passe aussi par une politique de préservation et d'assainissement des sols.

- e Contribuer au maintien de la qualité des sols dans les espaces naturels, agricoles, forestiers, les parcs et jardins, notamment en y interdisant le recours aux produits chimiques, en limitant strictement les aires de feu, en luttant contre le piétinement, en utilisant des matériaux neutres pour les chemins et sentiers.
- e Lutter contre les décharges sauvages par un renforcement du contrôle des sites délicats et des sanctions.
- e Avec l'aide de la Wallonie, réduire le nombre de terrains pollués par la mise en place d'une politique de dépollution mais aussi de prévention, et organiser le suivi sanitaire des riverains, le cas échéant.

ECOLO souhaite d'ailleurs atteindre l'objectif zéro pesticides dans un délai raisonnable sur le territoire de la Ville de Namur.

La Ville de Namur, engagée dans ses propres pratiques en Commune « Zéro pesticide », aidera au développement de pratiques en culture raisonnée et accompagnera ses habitants pour éliminer l'usage des herbicides et pesticides dans l'entretien des jardins privés.

1.7 UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ORIENTÉ VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement du territoire doit favoriser l'égalité, la cohésion sociale et l'économie verte.

Au travers de plusieurs outils comme le Schéma de d'Orientation Local (le SOL qui reprend l'ancien Schéma de structure communal), l'aménagement du territoire a été repris en main pour mettre fin à l'étalement urbain et aux gaspillages des moyens publics qui en découle. L'attention a été portée sur la revitalisation des quartiers en souffrance, sur une urbanisation de qualité des terrains proches de la ville, sur la préservation des espaces verts et des terres agricoles, sur le renforcement des cœurs de villages, ainsi que sur l'attractivité des centres-villes jambois et namurois.

Une attention particulière a été déployée pour assurer que les permis délivrés garantissaient à la fois la durabilité des constructions nouvelles (qualité énergétique, accès aux modes doux et transports en commun...) et le respect de la qualité de vie du voisinage.

Pour répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques, ECOLO entend poursuivre la transition écologique de Namur. Notre ambition est de faire de notre cité une des communes les plus durables de Belgique, en liant intimement l'aménagement du territoire et l'urbanisme avec, en particulier, l'économie et la participation des citoyens au projet de ville. Dans cette perspective, nous saisissons toutes les opportunités de développement balisées par le SOL pour que Namur soit plus accueillante, plus agréable à vivre et plus dynamique, en visant à la fois à :

- e Garantir plus d'égalité sur son territoire, plus de logements adaptés aux exigences et besoins actuels et davantage d'espaces publics de qualité ;
- e Profiter de son organisation territoriale pour mieux assumer son rôle de capitale régionale, pour encourager le développement de l'économie verte et de la mobilité durable ;
- e Favoriser la construction durable et les nouveaux modes d'habitat comme l'habitat groupé, l'innovation énergétique et l'architecture contemporaine ;
- e S'appuyer sur une dynamique participative pour que la population, dans toutes ses composantes, puisse s'impliquer dans la transition écologique.

1.7.1 EGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES DIFFÉRENTS LIEUX DE VIE

Les investissements communaux doivent garantir une égalité de traitement et de qualité de vie entre les quartiers et villages de notre commune.

En collaboration avec la population et les associations, sur base des indicateurs de l'atlas géostratégique des 46 quartiers namurois, chaque ancienne commune fera l'objet d'un état des lieux reprenant ses atouts et faiblesses dans les domaines des espaces verts et espaces publics, des infrastructures de quartier et de village, de la voirie et de la mobilité, de la propreté, de la sécurité, de l'animation, du commerce, de l'habitat, du patrimoine et des services. Ces états des lieux par ancienne commune permettront de déterminer et de hiérarchiser la gestion communale et les investissements à réaliser sur la législature, en mobilisant de manière transversale les moyens de l'ensemble des services communaux.

ECOLO entend notamment continuer et amplifier le réinvestissement dans les quartiers en souffrance, couplé à une action spécifique pour désenclaver et mieux intégrer certaines cités

sociales au tissu urbain, à l'exemple de ce qui se fait actuellement sur Germinal, Floréal et Asty-Moulin.

Dorénavant, l'aménagement ou la création des espaces publics et des quartiers seront par ailleurs préalablement soumis à une analyse genrée, afin d'y concrétiser les recommandations qui seront formulées.

1.7.2 DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX LOGEMENTS

Le développement de nouveaux logements, en harmonie avec les habitants déjà présents, est un objectif majeur afin de répondre aux nombreux ménages qui désirent un habitat proche des services et des transports en commun, situé en ville ou près de la ville et dans les cœurs de village :

- e des personnes du troisième âge, population en forte croissance ;
- e des personnes isolées, toujours en augmentation ;
- e des jeunes, dont Namur a besoin comme piliers de quartier, qui veulent faciliter leur vie de famille avec enfants ;
- e des familles recomposées qui puissent se loger dans un habitat adapté à leur situation de vie.

En collaboration avec le secteur public et le secteur privé, la Ville encouragera les nouveaux lotissements à l'intérieur du périmètre d'agglomération, ainsi que la création de logements dans les bourgades et au cœur des villages. Sur les terrains de la Régie foncière, notamment à Jambes Montagne, elle développera des écoquartiers modèles pour allier qualité environnementale et mixité sociale. Dans les quartiers anciens, la Régie foncière poursuivra la rénovation d'habitats aux loyers modérés.

1.7.3 URBANISATION ET MOBILITÉ

Toute nouvelle urbanisation devra être couplée à l'armature de mobilité durable de la ville, qui repose non seulement sur les transports en commun mais également sur l'ensemble des modes doux (marche à pied, vélo...).

Outre la nécessité de diminuer nos déplacements automobiles pour des raisons d'économie d'énergie et de lutte contre la pollution, la mobilité durable poursuit un double but, social et économique. Le coût sans cesse croissant de l'énergie affectera une part de plus en plus importante de nos concitoyens dans leurs possibilités de se déplacer en voiture. Il est dès lors primordial que l'habitat nouveau se greffe à proximité des noyaux de vie, dotés de transports en communs et des services et équipements de proximité.

La structuration de l'agglomération autour et à partir de la marche à pied, du vélo et des transports en commun, constitue une des politiques d'intégration et de mixité sociale les plus efficaces pour réduire les inégalités sociales. Dans cette perspective, des nouveaux franchissements piétons et cyclistes des lignes de chemin de fer et des cours d'eau, ainsi que l'amélioration des franchissements existants contribueront au désenclavement des quartiers situés dans les plaines mosane et sambrienne. Le Ravel de la gare de Namur à celle de Jambes, sera achevé, ainsi que les liaisons douces vers Bomel et Saint-Servais. La prochaine législature devra également veiller aux liaisons cyclistes des villages vers les bourgades et vers la plaine de Jambes et de Namur.

Cette nécessité de justice sociale se double d'une nécessité de développement économique. Les centres de Namur et de Jambes, qui forment ensemble le véritable cœur de la commune,

doivent rester facilement accessibles à leurs usagers. Par conséquent, il importe de continuer à soulager les pénétrantes du trafic automobile de transit qui risquerait, sinon, d'asphyxier peu à peu la ville et d'accroître les nuisances pour les quartiers traversés par ce transit. Parallèlement au frein mis à l'étalement urbain et au développement de l'habitat le long des lignes structurantes de bus, le SOL a retenu la création de plusieurs nouveaux parkings-relais P+R aux entrées de l'agglomération.

ECOLO entend que la Région augmente le financement des transports en commun. Dans l'attente de ce changement de cap au niveau wallon, il convient naturellement de prendre en compte les limites des budgets régionaux dédiés au TEC. En ce sens, il faut souligner que le TEC Namur-Luxembourg a marqué son accord de principe pour soutenir un tel développement urbain et pour concentrer de nouveaux moyens sur les liaisons vers les parkings-relais P+R et les 6 bourgades (Malonne, Temploux, Vedrin, Boninne, Naninne et Wépion), ainsi qu'aux endroits qui vont se densifier davantage dans le périmètre d'agglomération (ligne vers Erpent et ligne vers Belgrade).

L'autre partenaire sollicité pour ce projet de mobilité durable est le SPW / DGO1 (ancien MET), à qui la Ville a demandé de consacrer des moyens à l'aménagement du site de la gare, à la fluidité des pénétrantes avec priorité pour les bus reliant les parkings-relais P+R, ainsi qu'à la création de nouvelles connexions cyclables.

Enfin, cette politique se conjugue et se complète avec la création de parkings en bordure de la Corbeille pour accueillir les clients, les utilisateurs et les nouveaux habitants du centre-ville.

Le piétonnier du centre-ville sera élargi, une fois que les nouveaux parkings de la corbeille seront opérationnels. Les habitants auront tous un parking riverain assuré.

1.7.4 NAMUR, VILLE-CAPITALE

ECOLO propose la définition et la mise en œuvre d'un projet de territoire cohérent et par là même d'un projet spécifique de ville-capitale différent mais complémentaire des autres grandes villes wallonnes. Ce projet doit permettre l'émergence d'une centralité renforcée et étendue, participant d'une dynamique urbaine nouvelle pour promouvoir Namur comme une capitale politique et administrative, mais aussi un territoire reconnu pour son art de vivre, sa durabilité et son sens de l'équité.

La valorisation de la durabilité, dans toutes ses dimensions, doit renforcer son identité et sa visibilité. Source de développement, elle contribuera à rendre possible de grands projets novateurs nécessaires à la concrétisation des ambitions namuroises. Namur a pour cela des atouts territoriaux indéniables et doit conforter ses fonctions d'échange, de décision et d'innovation. Elle a la capacité de concilier le développement durable et le bien-être de ses habitants.

1.7.5 PROMOTION DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES

La durabilité du projet namurois concerne aussi les filières économiques que la Ville souhaite promouvoir. Le renforcement du pôle tertiaire cognitif s'appuyant sur l'Université et les Hautes Ecoles, et rassemblant l'enseignement, la recherche et les entreprises innovantes en la matière s'inscrit dans cette perspective. L'ancrage de l'Université dans le centre urbain, renforcé si besoin en est par une future reconversion du Palais de Justice, constitue un atout et un stimulant majeur pour l'économie namuroise.

En matière de réseaux de communication, Namur doit revendiquer l'amélioration de la dorsale wallonne de manière à relier de façon performante les gares TGV de Lille et de Liège, ainsi que

de l'axe Bruxelles – Luxembourg, pour jouer pleinement son rôle de plaque tournante. C'est également le cas en matière fluviale. Si la possibilité de valoriser le site de Ronet n'est pas envisageable à court terme, ce potentiel doit être valorisé pour l'avenir. C'est un site stratégique à affecter en zone économique dans une perspective multimodale.

1.7.6 COMMERCE ET DURABILITÉ

Namur est au centre d'une zone de chalandise primaire de plus de 175 000 habitants, avec 25% de commerces dans les équipements de la personne (vêtements...) et 21% d'HoReCa. Entre 2016 et 2017, les flux piétons sont en augmentation dans les zones piétonnes et notamment l'axe rue de fer- rue de l'ange avec plusieurs locomotives.

Namur est une ville au centre historique préservé, mais dont le commerce souffre pour le moment notamment sur le plan de la mobilité, de la propreté et de la sécurité. Il est également potentiellement pénalisé par les loyers élevés, les incertitudes quant au devenir d'un centre commercial, l'e-commerce.

Actuellement, l'offre commerciale en centre-ville reste attrayante par sa diversité, d'autant qu'on y retrouve aussi bien des commerces franchisés que des boutiques indépendantes. Tant les Namurois que les touristes aiment déambuler dans ses rues largement piétonnes, se laisser surprendre par la diversité de l'offre, par le caractère de la ville, par ses animations.

Jambes s'affirme à nouveau comme un pôle commercial vivant après avoir souffert pendant les travaux de l'avenue Jean Mterne.

Avec les accès vélo et piétons, l'accroissement des places de parking en périphérie de la corbeille, le réseau de bus et train qui le dessert, la corbeille de Namur sera de plus en plus accessible.

Le commerce à Namur doit être considéré à plusieurs niveaux :

- e Le commerce en centre-ville et à Jambes
- e Le commerce sur les grands axes pénétrants
- e Le commerce de proximité dans les quartiers et villages
- e Le commerce en ligne
- e Les marchés

Pour répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques, ECOLO entend poursuivre la transition écologique de Namur. Notre ambition est de faire de notre cité une des communes les plus durables de Belgique, en liant intimement l'aménagement du territoire et l'urbanisme avec, en particulier, l'économie et la participation des citoyens au projet de ville.

La qualité, la diversité et la viabilité de l'offre commerciale namuroise dépend

- e d'une population en centre-ville et à Jambes ;
- e d'une variété dans l'offre et les services, ce qui est favorisé par les petites boutiques indépendantes ;
- e de loyers commerciaux raisonnables ;
- e de surfaces capables d'accueillir les grandes enseignes ;
- e d'une ville propre, fleurie, agréable à vivre ;
- e d'une ville sûre et conviviale ;
- e d'accès aisés et donc d'une mobilité fluide et une offre de parking claire ;
- e d'une différenciation marketing de la ville de Namur par rapport aux autres villes ;
- e d'un parti-pris des habitants pour favoriser consciemment leurs commerces locaux.

La revitalisation du quartier Gare – Léopold - Hôtel de Ville et de son pôle commercial se fera via :

- e une mixité de fonctions qui donnera une vie au quartier en dehors des heures d'ouverture des commerces (habitat, espace public, services...) ;
- e une requalification urbaine qui permettra de réintroduire davantage de nature en ville et d'espaces verts de qualité, socialement contrôlés pour en assurer la sécurité et la convivialité ; en hypercentre, les espaces publics et les espaces verts devront gagner en surface par rapport à la situation actuelle ;
- e un plan d'urbanisme qui crée un véritable quartier connecté au reste de la ville et non une zone refermée sur elle-même avec des espaces privés fermés en soirée et la nuit (pas d'implantation d'un mall par exemple) ;
- e un pôle commercial qui soit réversible ou adaptable au cas où le commerce connaîtrait une profonde mutation à l'avenir.

La Ville de Namur entend réussir la dynamique de co-construction sur l'avenir du Quartier Léopold et la dynamisation commerciale du centre-ville. Elle a souhaité renforcer le dialogue avec les forces vives du quartier et a choisi, avec cet objectif en ligne de mire, de se mettre à l'écoute des citoyens. Elle a dès lors confié l'animation du processus participatif à un organisme strictement indépendant, qui, fort des débats tenus, élaborera un ou plusieurs scénarios assortis de recommandations. Le résultat obtenu soulignera des lignes de force, cohérentes et ambitieuses, pour revitaliser le périmètre concerné. Cette participation en amont, avant toute définition d'un projet, fournira un outil incontournable d'aide à la décision aux prochains Conseil et Collège, issus des élections communales d'octobre 2018.

1.7.6.1 LE COMMERCE EN CENTRE VILLE

La première clientèle dans une ville est la clientèle de proximité. Il est donc primordial de poursuivre le retour de l'habitat en ville, de même que le Namurois doit être amené à favoriser consciemment ses commerces locaux.

Confirmer Namur dans sa position de centre commercial à ciel ouvert. Oser la différenciation. Surprendre les chalands en leur proposant des animations, des parcours, des expositions, de la nouveauté.

- e Organiser chaque année des Etats Généraux du Commerce. Ouverte à tous les commerçants de la corbeille, mais aussi de Bouge et de Jambes, ainsi qu'aux acteurs intéressés, cette journée dans un grand auditoire vise à :
 - permettre à la Ville de communiquer avec les commerçants ses initiatives en termes de promotion du commerce auprès des namurois mais aussi dans le cadre de sa politique touristique, de faire connaître les grands événements culturels et sportifs qui auront lieu au cours de l'année, d'informer au sujet des travaux qui seront entrepris ;
 - échanger autour des chiffres du commerce (fluctuation du chiffre d'affaire, évolution démographique, situation en termes de cellules et des autres données issues du programme Smart City ;
 - présenter les nouveaux commerçants ;
 - partager des expériences pour qu'elles inspirent d'autres ;
 - entendre un orateur et organiser un débat sur un sujet donné (tel que par exemple marketing internet, gestion clients, animations portes ouvertes, interaction positive avec les événements, exemples de success stories étrangères).

- e Intégrer dans la stratégie de mobilité les besoins des habitants, des commerçants, des travailleurs du centre-ville, ainsi que des personnes qui peuvent avoir des besoins spécifiques (béquilles, gros paquets...).
- e Renforcer l'investissement dans la décoration florale et les espaces verts pour plus de convivialité et donc de sécurité
- e Etendre la mission de GAU afin d'inclure Jambes dans ses missions
- e Proposer aux commerces namurois une vitrine au sein du marché de Noël, afin de disposer d'un point de vente décentralisé ;
- e Favoriser l'accueil d'enseignes qui ont le souci d'éviter la production de déchets, l'obsolescence programmée, le gaspillage énergétique, qui favorisent les circuits courts ou la production de bien réutilisables, au sein d'une halle / un marché couvert ouvert aux producteurs locaux et aux produits réparés/recyclés. Cet endroit accueillerait en priorité des producteurs locaux de fruits et légumes, de la boulangerie, charcuterie, poissonnerie, des artisans (cordonnier, bijoux, sculpture, peinture...), une économie circulaire avec notamment la remise en état d'objet promis à une seconde vie (Ressourcerie), de ateliers de réparation, des écrivains publics, une bibliothèque d'échange de livres, une garderie, de l'HoReCa artisanal. Cette proposition est inspirée du succès des marchés couverts en France et par le centre commercial Retuna, ouvert en 2015 dans la ville suédoise d'Eskilstuna !
- e Développer le package d'aide à l'ouverture d'un commerce
- e Identifier le potentiel économique des événements culturels et sportifs majeurs afin de les soutenir, tant au niveau de l'échevinat du Tourisme que celui du Commerce en y associant le tissu économique local
- e Garantir que l'axe Fer-Angé reste le premier en termes d'attractivité commerciale, dès lors que la revitalisation urbaine du haut de la ville aura un impact sur le reste de l'hypercentre, et mener une politique proactive en ce sens, au besoin par des investissements fonciers, notamment pour gérer les déplacements et l'arrivée de nouvelles enseignes.

1.7.6.2 LES COMMERCES SUR LES AXES PÉNÉTRANTS

Les axes pénétrants tels que la chaussée de Waterloo, la chaussée de Louvain, la N4, l'avenue Prince de Liège sont privilégiés pour les l'électro-ménager, les concessions de voitures, le mobilier, les équipements lourds. Le pôle de Belgrade-Suarlée est le seul qui manque encore d'offres, là où les autres pôles sont complets ou presque.

ECOLO souhaite veiller au maintien de ces commerces à Namur, voire attirer de nouvelles enseignes manquantes, et sera attentif à préserver l'attractivité du centre-ville et à assurer la qualité des entrées de ville et des pôles commerciaux, pour éviter toute urbanisation « à la française ».

1.7.6.3 LE COMMERCE DE PROXIMITÉ DANS LES QUARTIERS ET VILLAGE

Les commerces de proximité, principalement dans l'alimentation, constituent une réponse à une demande d'accessibilité, à des enjeux de mobilité, établissent un lien social et créent une activité économique. Le développement de nombreux points relais Paysans/Artisans est un bel exemple d'initiative décentralisée autour de circuits-courts.

Dans les cœurs de village, où il n'y a pas de commerce, la Ville recherchera les opportunités d'en installer et soutiendra activement les initiatives nouvelles.

1.7.6.4 LE COMMERCE EN LIGNE

Il faut constater que le commerce en ligne se développe dans la plupart des secteurs. Des enseignes, notamment dans la mode, testent des concepts de magasins expérimentaux où le chaland est exposé à l'univers de la marque, essaie le produit avant de commander en ligne dans le magasin et d'être livré chez lui. Dans l'alimentation le succès de marques comme Hello Fresh est une double menace, car elle n'a aucun ancrage local ni en production ni en logistique.

ECOLO souhaite dès lors qu'avec le BEP et d'autres acteurs économiques locaux, les entreprises locales soient accompagnées pour leur assurer une présence sur Internet en complément de leur activité sur le territoire.

1.7.6.5 LE COMMERCE COMME VECTEUR DE DURABILITÉ

La problématique du commerce doit être traitée en correspondance avec un bon aménagement du territoire et selon les recommandations du schéma d'attractivité commerciale.

Le Schéma d'Orientation Local a commencé à produire ces effets en renforçant les cœurs de villages et les quartiers situés à l'intérieur du périmètre d'agglomération. Les nouveaux habitants viennent et viendront soutenir les commerces de proximité en augmentant leur clientèle. Dans les cœurs de villages, où il n'y a pas de commerces, la Ville recherchera les opportunités d'en installer et soutiendra activement les initiatives nouvelles.

Les pôles de vie, déterminés par les grandes pénétrantes, les cours d'eau et le relief, devraient offrir un même niveau d'équipements et de services : commerces de proximité, grandes enseignes de produits semi-courants et lourds, tout en excluant de nouveaux développements d'équipement de la personne pour ne pas concurrencer la spécificité des centres de Jambes et de Namur. Le pôle de Belgrade-Suarlée est le seul qui manque encore d'offres, là où les autres pôles sont complets ou presque. Il s'agira d'en tenir compte dans la délivrance ou non des permis.

ECOLO sera attentif à la qualité des entrées de ville et des pôles commerciaux, pour éviter toute urbanisation à la française.

Namur doit également veiller à l'attractivité et à la vitalité de son tissu commercial des centres de Jambes et de Namur. Voué principalement à l'équipement de la personne et bénéficiant d'une offre diversifiée, celui-ci est très accessible en transport en commun ou en vélo, ce qui en fait un atout indéniable. Il participe en outre à l'animation et à l'attractivité du centre, qui est une caractéristique et une richesse de l'aménagement du territoire namurois et un atout en termes de cohésion sociale.

1.7.7 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Namur fait face à un taux de chômage élevé de 14%. Par ailleurs, Namur n'a pas vu sa population augmenter au cours des 6 dernières années.

Le tissu industriel est quasi inexistant et la ville accueille trop peu d'entreprises actives dans les nouvelles technologies, malgré la présence de pôles de formation, tels que l'UNamur et les hautes écoles. Le Trakk est un premier jalon pour favoriser l'éclosion de nouvelles initiatives.

Il existe plusieurs leviers à la disposition de la Ville pour participer à l'essor du tissu économique local.

- e Privilégier autant que possible les circuits courts et la production locale.
- e Avoir une politique de soutien au commerce résolument innovante et déterminée.
- e Soutenir la reprise d'activités TPE en recherche de repreneurs en organisant avec le BEP, les associations économiques, les banques, les bureaux comptables, les notaires, une bourse annuelle des entreprises à remettre, associée à un site internet.
- e Travailler avec les écoles, hautes écoles et université pour promouvoir les enseignements d'avenir à Namur.
- e Etudier la possibilité d'un grand centre de formation partagé entre plusieurs établissements autour des métiers requérant des investissements dans des machines et des outils trop onéreux pour un seul établissement.
- e Favoriser l'éclosion de cluster locaux, notamment dans l'informatique et les métiers de l'image, mais aussi dans l'artisanat.
- e Développer les initiatives de *co-working*, de pépinière d'entreprises, à l'instar du pôle santé prévu à Bouge.
- e Favoriser les colloques, séminaires, salons en collaboration avec le BEP.
- e Reconnaître les apports économiques des grandes organisations sportives et culturelles à Namur et les soutenir adéquatement, en termes de logistique, de promotion, de communication et d'organisation.
- e Attirer des organismes et des entreprises, en collaboration avec les promoteurs immobiliers, afin de répondre à l'offre de bureau présente à Namur.
- e Sauvegarder les rares industries namuroises : les ateliers des Bas-prés, les chantiers navals de Beez, Kraft, les ateliers SNCB à Ronet...
- e Développer l'activité de recyclage, avec pour débouchés le complexe commercial inspiré de l'exemple de Retuna en Suède.

1.8 MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

1.8.1 LA MOBILITÉ MULTIMODALE EN VILLE

ECOLO est convaincu de la nécessité de poursuivre le développement d'une politique de mobilité pionnière et ambitieuse, des quartiers au centre-ville, pour mieux bouger, respirer et se déplacer en toute sécurité, quel que soit le mode de transport.

Se déplacer est un besoin quotidien pour la majorité d'entre nous : aller travailler, conduire les enfants à l'école, se rendre à une activité, faire ses courses... Chacune de ces activités nécessite d'utiliser un ou plusieurs modes de déplacement.

Le problème est qu'aujourd'hui, la voiture reste trop souvent la principale solution confortable pour bouger, car elle a pris une trop grande place dans nos villes. Les conséquences sont importantes : mauvaise qualité de l'air, ce qui nuit à notre santé et à notre environnement, insécurité pour les piétons et cyclistes, bouchons, saturation du stationnement, trop d'espace réservé à la voiture au détriment des autres usagers... En outre, Namur est situé au sein d'un relief vallonné, ce qui accroît la difficulté pour répondre aux enjeux de mobilité.

À Namur, le transport motorisé représente 40% des émissions de gaz à effet de serre, que la Ville s'est engagée à réduire. Un transfert modal est donc indispensable pour atteindre cet objectif.

Depuis 2006, la Ville de Namur a investi pour développer un meilleur partage de l'espace public dans le cadre des aménagements de voiries et retrouver le plaisir de la rue notamment. Elle vise de la sorte à donner envie aux Namurois et visiteurs de se déplacer autrement qu'en voiture chaque fois qu'ils le peuvent, en investissant dans la marche, le vélo, le transport public et les nouveaux modes de déplacement.

Ainsi, à l'initiative d'ECOLO, la Ville a beaucoup investi pour nous redonner le goût de la marche en rénovant 60 kilomètres de trottoirs, en élargissant le piétonnier du centre-ville (rue Basse-Marcelle ainsi que l'axe Fer-Ange le samedi), en transformant le centre-ville et des quartiers et villages en zone 30, en soutenant la création de rangs piétons dans les écoles...

En Wallonie, 50% des déplacements font moins de 5 km et une grande partie reste actuellement effectuée en voiture. Le vélo possède un énorme potentiel pour les déplacements de proximité. Sous l'impulsion d'ECOLO, ces dernières années, le nombre de cyclistes a été multiplié par cinq !

Le plan vélo de la Ville a été réalisé à 100 % : 8 kilomètres de pistes cyclables, 1350 nouvelles places de stationnement vélo, création d'un service de vélos partagés (les Bia vélos), mise sur pied de locations de vélos de longue durée, organisation de formations pour les enfants, développement de primes vélos électriques...

Au niveau du transport public, les trains et les bus ne sont pas des compétences communales, mais relèvent de la Région et de l'État fédéral. Si nous déplorons que les TEC et la SNCB reçoivent trop peu de moyens pour développer l'offre et mieux répondre aux besoins légitimes des Namurois, la Ville n'est cependant pas restée passive et a réalisé des aménagements importants et novateurs sur des rues communales pour améliorer la ponctualité des bus : bandes bus avenue Materne et chaussée de Waterloo, site propre Boulevard Mélot et place de la Station, où le trafic automobile a été réduit de moitié.

De nouveaux parkings sont en construction ; ils permettront notamment de rendre le centre-ville davantage piétonnier. Un troisième parking relais P+R verra bientôt le jour à Bouge avec

une navette rapide vers le centre-ville (début des travaux à l'automne 2018). Un système de transport intelligent sera prochainement installé pour mieux guider les automobilistes et informer les usagers des bus en temps réel. Namur dispose aussi aujourd'hui d'un grand nombre de stations de voitures partagées.

ECOLO a mené ses projets de mobilité et de travaux avec la participation et l'engagement des riverains et des comités de quartier. Il reste évidemment beaucoup à faire et nous comptons bien poursuivre et amplifier ces orientations dans les années à venir.

1.8.2 INVESTIR PLUS ENCORE DANS LA CONVIVIALITÉ ET LA SÉCURITÉ

La Ville de Namur réinvestira massivement dans les rues des quartiers et des villages, en concertation avec les riverains, pour augmenter la sécurité routière en prévenant les problèmes de vitesse et de transit, la convivialité, l'accessibilité pour tou.te.s et proposer des solutions pour se déplacer près de chez soi et vers Namur, autrement qu'en voiture (rénovation de trottoirs, réduction de la vitesse et du trafic de transit...).

1.8.2.1 DÉVELOPPER DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ ET DES AMÉNAGEMENTS SÉCURISANTS DANS LES QUARTIERS

- e Réduire la vitesse dans les quartiers en mettant en place des dispositifs *ad hoc* (chicanes, radars préventifs, renforcer la sensibilisation et les contrôles répressifs...).
- e Poursuivre une politique de développement des zones 30 (Vieil Erpent, Erpent-Bellevue, Beau Vallon, Salzennes-Bas, Salzennes-clinique...).
- e Continuer une politique de rénovation des trottoirs selon un cadastre objectivé.
- e Diminuer le trafic au cœur de Jambes en finalisant la nouvelle voirie entre le CPAS et le rond-point Joséphine-Charlotte.
- e Réduire le trafic de transit au cœur de Salzennes en mettant en œuvre le Plan Communal de Mobilité.
- e Continuer à développer les liaisons douces inter-villages.
- e Poursuivre l'installation d'équipements publics favorisant la convivialité et la pratique des modes doux : bancs, stationnements vélo...
- e Favoriser le développement de l'offre de vélos et voitures partagés dans les quartiers.
- e Susciter « l'adoption » par des riverains de mobilier urbain.

1.8.2.2 SÉCURISER ET ASSAINIR LES ACCÈS AUX ÉCOLES

- e Mener une expérience pilote de mise en piétonnier d'une rue d'école durant les heures de pointe pour y augmenter la sécurité et y supprimer la pollution automobile et l'étendre progressivement en cas d'évaluation positive.
- e Envisager la piétonisation de tout ou partie du centre-ville durant les heures de pointe ou/et la création cheminements sécurisés.
- e Soutenir toutes les écoles souhaitant s'investir dans une autre mobilité.
- e Développer prioritairement la création ou la rénovation des trottoirs vers les écoles.
- e Aider les écoles à réaliser des plans de déplacement scolaire.
- e Poursuivre l'organisation du brevet vélo dans les écoles.

1.8.2.3 DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ POUR TOUS

La Ville de Namur amplifiera les solutions de mobilité afin d'aider ceux qui le peuvent à se passer de la voiture. Améliorer la mobilité signifie fluidifier le trafic automobile, et donc le réduire. Avec ECOLO, la Ville de Namur continuera donc à investir dans les autres moyens de transport.

Elle créera et réparera de nombreux trottoirs et aidera le TEC à rendre les bus plus fiables. Elle sécurisera davantage encore les déplacements à vélo et aménagera, en ville, des espaces protégés pour la circulation des vélos, en particulier dans les zones dangereuses et fort fréquentées, celles à fort trafic et dans les rues étroites. Elle développera les nouveaux modes de mobilité (covoiturage, véhicules partagés...), créera des parkings en dehors de la ville reliés au centre par des navettes et mettra en œuvre un Système de Transport Intelligent, afin de mieux orienter les citoyens.

1.8.2.3.1 AUGMENTER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ DES TRANSPORTS

- e Réduire la pollution de l'air en diminuant systématiquement les limitations de vitesse sur les grands axes en cas de pic de pollution.
- e Interdire, de manière graduelle et phasée, l'accès du centre-ville et de certains périmètres urbains aux véhicules les plus polluants.
- e Exiger de la Région wallonne qu'elle prenne des mesures afin de réduire le trafic de poids lourds sur les rues régionales où il cause d'importantes nuisances aux riverains (Avenue Reine Astrid et à Marche-les-Dames, par exemple).

1.8.2.3.2 DÉVELOPPER UN CADRE SÉCURISANT ET AGRÉABLE POUR LES PIÉTONS

- e Poursuivre la piétonisation de la Corbeille. Après les places Maurice Servais et Saint-Aubin, il faudrait par exemple rendre aux piétons la rue des Carmes.
- e Mettre à nouveau en œuvre une politique piétons ambitieuse à travers la rénovation ou la création de trottoirs.
- e Maintenir la brigade d'intervention rapide pour les trottoirs (avec un numéro d'appel direct) et, en termes préventifs, étendre les missions des gardiens de la paix sur tout le territoire communal (chiens non tenus en laisse, incivilités...).
- e Poursuivre une politique renforçant l'accessibilité des trottoirs aux PMR (abaissement de bordures, itinéraires adaptés...).

- e Développer de nouvelles connexions piétonnes au cœur et entre les villages en travaillant avec les citoyens sur la question des sentiers. Il faut entretenir et évaluer le réseau mis en place sur la rive droite et développer un plan sentiers sur la rive gauche de la Meuse.
- e Poursuivre l'augmentation du nombre de bancs au centre-ville et en périphérie, tout en tenant compte des besoins spécifiques (PMR, itinéraires, reliefs...).

1.8.2.3.3 DOPER LA PRATIQUE DU VÉLO

- e Finaliser le deuxième plan vélo en concertation avec les acteurs de la mobilité cyclable et le mettre en œuvre pour poursuivre la levée des points noirs freinant la pratique du vélo et améliorer ou créer des connexions entre les quartiers et villages vers le centre-ville.
- e Consacrer des moyens importants pour concrétiser les aménagements cyclables nécessaires.
- e Finaliser le développement du Ravel urbain qui doit relier la gare de Namur et celle de Jambes.
- e Poursuivre le développement de stationnement vélo et d'abris vélos sécurisés afin d'offrir une solution appropriée notamment pour les vélos à assistance électrique.
- e Continuer à plaider pour une augmentation de centaines de places de stationnement vélo supplémentaires sécurisées autour de la gare de Namur (SNCB).
- e Continuer à plaider pour la réouverture du passage dans le parking SNCB (Bomel).
- e Continuer à plaider auprès des autorités régionales pour mettre concrètement en œuvre le dispositif d'autorisation des « tourne à droite » vélo aux carrefours.
- e Assurer l'entretien des infrastructures cyclables en établissant un plan de nettoyage régulier.
- e Favoriser l'achat de vélos électriques en réintroduisant une prime communale et en organisant des marchés groupés limités aux professionnels namurois du secteur.
- e Continuer à imposer systématiquement la création de places de stationnement vélo dans les projets d'urbanisme.
- e Maintenir les sens uniques limités à destination des vélos et renforcer leur sécurisation.
- e Assurer la pérennité des services offerts par le Point-vélo et permettre le développement d'autres services nouveaux, y compris dans les villages.
- e Intégrer la pratique du vélo sur le site internet de la ville avec une description de toutes les services et infrastructures disponibles (cartes interactives).
- e Etudier la possibilité de mettre à disposition des vélos électriques partagés en ville.

1.8.2.3.4 PERMETTRE AUX TRANSPORTS PUBLICS D'ÊTRE UNE SOLUTION DE MOBILITÉ PERFORMANTE

- e Plaider au niveau wallon pour un refinancement du TEC à la hauteur des besoins exprimés par les habitants permettant d'augmenter le nombre et la cadence des bus tant en ville qu'en périphérie.
- e S'assurer de la bonne concertation entre les habitants et le groupe TEC.
- e Poursuivre les aménagements destinés à faciliter la circulation des bus sur les axes importants rejoignant le centre-ville.
- e Continuer à travailler avec le TEC et la Région wallonne pour concrétiser les bandes bus sur les grands axes namurois afin de permettre aux bus de ne plus être coincés dans les embouteillages et de respecter leurs horaires : chaussée de Louvain, chaussée de Waterloo, N4 à Erpent, avenue Bovesse à Jambes, place de la station... (dossiers déjà en cours).
- e Développer les parkings-relais connectés en bus au centre-ville (Bouge, Belgrade, Erpent, Salzinnes).
- e Finaliser le projet de la gare multimodale.
- e Poursuivre la politique d'aménagements des quais en faveur des PMR.
- e Valoriser les gares périphériques (aménagements attractifs, parkings identifiés) dans leur rôle de déplacement à l'intérieur du territoire namurois, dans la perspective d'un réseau express namurois.
- e Lancer une expérience pilote visant à améliorer la desserte en transport en commun dans les villages.
- e Susciter l'élargissement du service TAXI TEC.
- e Offrir une information sur le temps d'attente réel aux usagers du bus, en particulier aux arrêts de bus (via le Système de transport intelligent).

1.8.2.3.5 FAVORISER MOTORISATIONS ALTERNATIVES ET « NOUVELLES FORMES DE MOBILITÉS »

- e Renforcer l'attractivité et l'interactivité des pages mobilité du site de la Ville en lien avec le développement du STI (Système de Transport Intelligent).
- e Installer des bornes de rechargement pour les véhicules électriques.
- e Continuer à susciter l'installation de nouvelles stations de véhicules partagés Cambio.
- e Développer une politique des temps et soutenir le télétravail et les espaces de co-working pour réduire les moments de congestion.
- e Rendre la flotte de véhicules communaux plus durable.
- e Soutenir les initiatives des entreprises privées innovantes en matière de mobilité et en faire la promotion.
- e Favoriser le développement du concept « la mobilité, comme un service » en mettant en réseau les acteurs de la mobilité (TEC, SNCB, Cambio, Decaux...) et soutenir le projet de carte Mobib unique.
- e Lancer une expérience pilote de navette de bus autonome pour améliorer la desserte d'un quartier.

- e Proposer des aménagements qui ont un apport concret et innovant sur la mobilité dans le cadre du budget participatif.

1.8.2.3.6 MIEUX CONSEILLER ET ORIENTER LES AUTOMOBILISTES

- e Mettre en œuvre le système de transport intelligent permettant de diffuser des conseils de mobilité en temps réel sur le terrain et sur le Web, dans une logique participative avec les acteurs namurois innovants et connectés (à titre exemples, valoriser les alternatives à la voiture, informer sur l'heure réelle d'arrivée des bus, les points noirs à éviter, les manifestations, les accidents...).
- e Créer ou susciter la création d'applications mobiles prodiguant des conseils de mobilité et de stationnement.
- e Renforcer la communication autour des solutions en matière de stationnement à travers des campagnes d'information récurrentes.
- e Créer un numéro de téléphone vert où seront prodigués des conseils personnalisés en mobilité.
- e Concrétiser l'ouverture de parkings en ouvrage au Grognon, place du Palais de Justice ainsi qu'en périphérie (P+R à Bouge, Erpent, Salzinnes, Belgrade).
- e Poursuivre la promotion des solutions gratuites de stationnement alternatif à proximité du centre-ville (parkings malins).
- e Susciter la création par la Région wallonne de parkings de covoiturage aux entrées d'autoroute.
- e Concrétiser la mise en place d'une nouvelle signalisation auto plus lisible et favorisant le recours au stationnement en ouvrage.
- e Permettre une meilleure gestion des livraisons au centre-ville à travers la création d'un entrepôt en bordure de la corbeille et qui permettrait que le dernier kilomètre soit réalisé de manière durable (vélos ou véhicules électriques).
- e Instaurer des points « covoiturage » dans tous les quartiers de la commune de Namur.
- e Etendre le réseau des pédibus pour les jeunes enfants, voire des cyclobus (avec points de ralliement).
- e Sécuriser les abords des écoles et des lieux où déposer les enfants en retrait de l'école.

1.9 TOURISME LOCAL ET DURABLE

1.9.1 DÉVELOPPER LES TROIS AXES DE LA STRATÉGIE TOURISTIQUE : EAU, CHARME, CITADELLE

Namur est une ville pleine d'atouts touristiques : ville d'eau, ville pourvue d'une magnifique Citadelle témoin de sa longue histoire, ville de charme en bord de fleuve et de rivière... Traverser Namur, la visiter, s'y poser quelques heures, c'est un peu de vacances au quotidien !

Les événements que Namur organise, à hauteur de ses qualités, mais aussi à taille humaine, rendent ces moments propices à la découverte familiale, aux séjours de courte ou de moyenne durée, aux excursions scolaires...

La Ville de Namur encouragera toute forme de projet qui permettra à notre Cité de s'ouvrir aux visiteurs, de façon durable et respectueuse de son terroir.

1.9.1.1 PROMOUVOIR L'IMAGE D'UNE VILLE D'EAU ET POURSUIVRE UNE POLITIQUE ACTIVE DE VALORISATION DES QUAIS

- e Poursuivre la mise en avant des quais, de la Meuse et de la Sambre et soutenir leurs acteurs à travers l'opération Cap Estival.
- e Développer la vocation touristique de l'esplanade du Grognon à travers la mise en place d'un ponton flottant et d'un jet d'eau (projet déjà financé).
- e Équiper les quais pour faciliter l'installation des bateliers et bateaux de croisière (éclairage, électricité et eau pour les bateaux, restauration esthétique...).
- e Susciter et faciliter la présence de bateaux touristiques sur nos quais.
- e Mettre en place une exposition permanente consacrée au fleuve, à la rivière et au confluent, le long de la Meuse et de la Sambre.
- e Mettre en service le bac touristique sur la Meuse.
- e Moderniser le service Namourette en l'équipant de navettes non polluantes et accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- e Mettre en avant des hébergements fluviaux.
- e Réaménager la zone du Néviau à Wépion pour en faire un lieu touristique plus convivial.
- e Mettre en valeur la Vallée de la Meuse via la Maison du tourisme de la Vallée de la Meuse Namur-Dinant.

1.9.1.2 PROMOUVOIR LE LIEN ENTRE LA CITADELLE ET LE CŒUR DE LA VILLE

- e Pérenniser le son et lumière proposé à l'inauguration du nouvel éclairage et proposer une bande son sur smartphone pour les visiteurs.
- e Aménager des gradins boulevard Frère Orban avec vue sur le Citadelle (projet déjà financé).
- e Mettre en zone 30 la route merveilleuse durant la période touristique pour rendre l'accès à la Citadelle plus agréable pour les modes doux.
- e Proposer un challenge permanent aux joggeurs et cyclistes en calculant leur temps de parcours lors de l'ascension de la route Merveilleuse.

1.9.1.3 POURSUIVRE LES EFFORTS SUR LA CITADELLE

Atout numéro 1 de Namur aux dires des touristes, la Citadelle a connu un réinvestissement sans précédent sous cette législature. La moitié des fortifications ont été restaurées. Des attractions permanentes nouvelles ont été créées : Centre du visiteur, parcours média dans les souterrains rénovés, nouveau petit train et made in Namur. Une signalétique moderne, du mobilier nouveau et un balisage lumineux intelligent équipent désormais le parc de la citadelle. Un éclairage patrimonial en LED met magnifiquement en valeur le site pendant la nuit. Des animations originales et de très grande qualité rythment une année touristique qui ne connaît plus de temps mort : Médiévales, spectacle et théâtre en plein air, Salon des vigneron namurois, balades aux flambeaux, Halloween, Festival d'art contemporain, Festival Nature Namur, etc.

L'effort de restauration du site doit être poursuivi avec la même intensité : grands fossés, château des Comtes, hangar aux affûts, stade des jeux et théâtre de verdure. Les grands fossés, uniques par leur ampleur et leur déclivité, doivent être sauvés et ouverts à la promenade. Le hangar aux affûts est le lieu idéal pour des spectacles et des salons pour peu qu'il soit aménagé adéquatement. Les rénovations du stade des jeux et du théâtre de verdure devront pérenniser l'organisation de grands spectacles sur le site.

Une nouvelle convention cadre sera proposée à la Région pour planifier ces opérations.

L'entretien du site sera accentué pour prolonger les bénéfices des restaurations.

Les attractions permanentes devront être entretenues et actualisées pour rester attractives, notamment le Centre du visiteur, pour lequel des espaces supplémentaires seront trouvés dans la caserne de Terra Nova.

L'ambitieuse politique d'animations sera maintenue dans le domaine fortifié et sur l'esplanade pour renforcer encore l'image du site et son rayonnement international.

Le restaurant du Panorama sera rénové en respectant davantage son architecture originale et en augmentant la qualité de ses prestations, à la fois pour les touristes de passage et la clientèle locale. Dans le même objectif, la taverne de La reine Blanche au château des Comtes bénéficiera également d'une restauration en profondeur et d'un agrandissement de sa capacité d'accueil.

La gestion des événements ponctuels sera optimisée pour s'harmoniser avec les exigences des attractions permanentes du site.

Des circuits pour les sportifs seront tracés et fléchés dans l'optique de mieux les accueillir et de mieux protéger le site.

La promotion de la Citadelle sera davantage intégrée à celle de la Ville et maximisée à l'international.

1.9.1.4 POSITIONNER NAMUR COMME CAPITALE DE CHARME

- e Déployer un centre d'informations de référence moderne et connecté à la Halle Al'Chair.
- e Développer l'image « Namur terre de cinéma » avec des produits dédiés (expositions permanentes).
- e Mettre en avant le folklore namurois comme atout touristique de la Ville. Communiquer largement sur la richesse et le nombre étonnant des groupes folkloriques namurois. Embarquer régulièrement ceux-ci à titre d'ambassadeurs dans le cadre de délégations à l'étranger. Promouvoir les temps forts du calendrier culturel local : journée du folklore et des traditions, échasse d'or, bivouac des canaris, joutes nautiques, concours de menteries des Molons...
- e Héberger une vitrine permanente du folklore comprenant notamment les Géants namurois et les chevaux godins dans la Halle Al'Chair.
- e Intensifier la collaboration avec les événements importants (Kikk, FINN, FIFF...).
- e Encourager les partenariats entre les différents acteurs publics et privés du tourisme à Namur, et renforcer la participation de ceux-ci dans l'élaboration de la politique touristique namuroise.
- e Continuer à mettre en avant le piétonnier, son Horeca et ses commerces dans l'image de la Ville.

1.9.2 DÉVELOPPER UN TOURISME MODERNE ET DURABLE

1.9.2.1 FACILITER LA DÉCOUVERTE À PIED DE LA VILLE ET DES VILLAGES

- e Améliorer le réseau des sentiers et sa promotion.
- e Créer un circuit de course à pied touristique.
- e Mettre en valeur les belvédères existants.
- e Mettre en place une signalisation piétonne dans le centre-ville (notamment en direction de la Citadelle) et dans les villages.
- e Mettre en place des circuits sur la nature à Namur en collaboration avec les ASBL environnementales.

1.9.2.2 FACILITER LA DÉCOUVERTE DE LA VILLE À VÉLO ET L'ARRÊT DES CYCLISTES À NAMUR

- e Soutenir la création d'un camping à proximité de la Meuse pour les cyclotouristes.
- e Développer des haltes-vélos le long des cours d'eau à destination des cyclotouristes (3 sont déjà installées).
- e Mettre en place un service pour le transport des bagages des randonneurs, des cyclotouristes ainsi que des kayakistes et créer du stationnement sécurisé.
- e Poursuivre le développement des produits vélo existants et permettant de découvrir la ville.
- e Poursuivre la politique de labellisation des logements « Bienvenue Vélo ».
- e Améliorer la liaison avec la Citadelle grâce au vélo électrique.

1.9.2.3 PROMOUVOIR NOTRE GASTRONOMIE ET NOS PRODUITS LOCAUX

- e Mettre en avant le savoir-faire des chefs namurois.
- e Soutenir la labellisation de la fraise de Wépion et des standards de production respectueux de l'environnement.
- e Soutenir et promouvoir les établissements qui travaillent avec des produits locaux et développer les ponts entre producteurs, commerces et restaurateurs.
- e Développer une route de la bière en région namuroise et au départ de Namur.

1.9.2.4 VERS UN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE PLUS DURABLE

- e Promouvoir la labellisation *Green key*.
- e Sensibiliser les nouveaux hôtels, dès la conception du projet, au développement durable.
- e Favoriser le développement des nouveaux modes d'accueil (*greeters, couchsurfing, camping chez l'habitant, logements insolites...*).
- e Susciter le développement du tourisme à la ferme avec en priorité les fermes écoresponsables.

1.9.2.5 ATTIRER LES TOURISTES PROCHES

- e Poursuivre les efforts de promotion auprès du public flamand, encourager le renforcement de l'offre néerlandophone auprès des acteurs du tourisme namurois (ex : Horeca) et développer des partenariats avec des acteurs du Nord du pays (tels que, par exemple, la ville de Gand)
- e Renforcer la promotion des atouts touristiques de Namur auprès de ses habitants et travailleurs (notamment hautes écoles, administration wallonne...) pour en faire les ambassadeurs de leur Ville, ainsi qu'auprès des étudiants de passage à Namur (étudiants flamands, Erasmus...)
- e Améliorer la collaboration avec d'autres villes et attractions touristiques de Wallonie et de Bruxelles, notamment en informant davantage le touriste arrivant à Namur sur les attractions avoisinantes (moyennant réciprocité de leur part).
- e Développer de manière complémentaire l'offre touristique avec les communes du territoire de la Maison du Tourisme vallée de la Meuse Namur-Dinant.
- e Développer les produits touristiques permettant de circuler dans le territoire de la Maison du Tourisme.

CHAPITRE DEUX : ENSEMBLE POUR MIEUX GRANDIR, VIVRE ET VIEILLIR

2.1 DE NOUVEAUX LOGEMENTS ET UNE NOUVELLE RÉSIDENCE SERVICES SOCIALE

La Ville de Namur se donnera comme objectif majeur le développement de nouveaux logements financièrement accessibles, en harmonie avec les habitants déjà présents. Cette concrétisation devra répondre au souhait de nombreux ménages d'avoir accès à un habitat proche des services et des transports en commun, et notamment : de personnes du troisième âge en recherche de logements adaptés qui permettent le maintien à domicile ;

- e de personnes isolées ;*
- e de personnes les plus précarisées notamment par un soutien accru au projet Housing First ;*
- e de jeunes avec enfants ;*
- e de familles recomposées qui se logent dans un habitat adapté à leur situation de vie.*

La ville de Namur dégagera des moyens et déploiera une politique active à travers, notamment, une stratégie de création de logements publics, un renforcement de l'agence immobilière sociale, une amplification de la lutte contre les logements inoccupés, une mobilisation de la régie foncière.

- e Renforcer la coopération avec les sociétés de logements publics afin d'augmenter l'offre de logements à loyer modéré, notamment à destination des jeunes et, notamment, de construire ou soutenir la création de 200 logements publics supplémentaires, en favorisant la mixité sociale.*
- e Proposer un partenariat actif à l' AIS, afin d'augmenter son efficacité. Entre autres, initier une réflexion sur des incitants à mettre en œuvre pour augmenter le nombre de propriétaires qui confient leurs biens à l' AIS.*
- e Encourager la création de nouveaux logements dans les zones densément peuplées (cf. schéma de structure) notamment en favorisant la création de logement dans les friches, les dents creuses et sur des terrains déjà bâtis (dessus de garage, cours intérieures...).*
- e Développer les *Community Land Trust* (CLT). Ces organismes prennent possession des biens immobiliers et ne revendent que le bâtiment aux candidats propriétaires, afin de réduire le coût de l'achat, le sol restant la propriété du CLT. Organisés sous forme d'ASBL, ils sont gérés en commun par les citoyens et les pouvoirs publics.*
- e Créer et développer davantage de logements de transit pour les familles.*
- e Donner davantage de moyens au projet *Housing First* pour lui permettre de développer son action tout en continuant à assurer les suivis des personnes en logement.*

- e Développer une politique proactive en matière d'information et de soutien aux projets dans un lieu spécifiquement dédié, qui pourrait être dénommé Maison de l'Habitat. Ce lieu faciliterait l'accès à l'ensemble des conseils, aides... visant à la création d'un logement (énergie, urbanisme...) et comprendrait aussi un espace « permanence » pour les associations intéressées. Il abriterait également un Observatoire de l'Habitat, créé en partenariat avec l'UNamur pour centraliser les informations, affiner les analyses et surveiller l'évolution du parc locatif et des prix.
- e Renforcer la cohérence des politiques et des outils en matière de logement en réinstaurant le « carrefour logement » comme lieu de coordination entre les différents acteurs (plan d'ancrage, relais social, maison de l'Habitat, sociétés de logements publics, CPAS, Régie foncière, Guichet de l'Energie, etc.).
- e Fusionner les 3 sociétés de logement public (Joie du Foyer, Foyer jambois, Foyer namurois)
- e Poursuivre les efforts menés pour la réhabilitation des quartiers trop longtemps oubliés par l'autorité publique.
- e (Re)créer une prime à l'isolation pour rénover le bâti existant, et ainsi augmenter l'offre de logements confortables à moindre coût.
- e Mener une politique proactive visant à inciter les propriétaires à aménager les étages au-dessus des commerces loués pour les rendre disponibles au logement.
- e Intensifier la politique de lutte contre les logements inoccupés, notamment à travers la promotion de la rénovation en améliorant la synergie entre les différents services concernés (finances, urbanisme, logement, SSSP, police), la prise en gestion de logements inoccupés, les amendes administratives et l'outil de la taxe sur les immeubles inoccupés.
- e Soutenir les travaux d'aménagement nécessaires dans les logements sociaux pour en rendre un maximum accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- e Favoriser des initiatives citoyennes d'habitat groupé ou de colocation pour ceux et celles qui le souhaitent, notamment en mettant à disposition un accompagnement juridique et technique.
- e Stimuler la formule « Un toit, deux âges » visant la cohabitation entre personnes âgées et étudiants dans un même logement ; échanges de service et maintien des personnes âgées qui le souhaitent dans leur habitation.
- e Continuer à réguler les kots afin de préserver des habitations pour les familles.
- e Mener une politique de logement pour les étudiants et en engageant un chef de projet « Kots » en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur.

ECOLO n'oublie pas ses aînés et propose d'amplifier les solutions originales déjà initiées :

- e La Ville de Namur développera également une nouvelle résidence-services sociale pour augmenter les solutions d'habitat à destination des personnes âgées.

2.2 NAMUR, VILLE SOLIDAIRE

2.2.1 VILLE SOLIDAIRE

La Ville de Namur, ville solidaire et hospitalière, encouragera toute forme de mobilisation citoyenne, d'entraide, de volontariat, d'expression solidaire et intergénérationnelle à l'égard des publics fragilisés, et particulièrement des personnes précarisées et des migrants, aux côtés des initiatives citoyennes déjà nombreuses

2.2.1.1 POLITIQUE SOCIALE

- e Garantir à la politique sociale, de manière générale, sur le territoire de Namur, les moyens nécessaires pour offrir à chacun une vie digne.
- e Garantir au CPAS des moyens financiers et humains suffisants pour faire face aux demandes croissantes, notamment pour développer les programmes d'insertion sociale.
- e Initier la création d'un espace vert permettant l'installation temporaire d'habitats légers en vue de permettre aux personnes qui ne souhaitent pas habiter dans un logement conventionnel de pouvoir bénéficier d'un lieu de vie décent, au contact direct avec la nature.
- e Permettre aux travailleurs sociaux de continuer à veiller au respect de la vie privée des bénéficiaires.
- e Refuser la logique de sanctions liées au PIIS (Projet Individualisé d'Intégration Sociale).
- e Porter une attention particulière aux parents seuls avec enfants, notamment afin de les informer et de les aider à introduire leur dossier auprès du SECAL (Service des Créances Alimentaires) en cas de non-paiement des créances alimentaires pour les enfants de la part de leur ex-partenaire.
- e Nommer une personne unique comme président.e du CPAS et échevin.e de la cohésion sociale, afin de garantir davantage de cohérence et de synergies entre le CPAS et les services de cohésion sociale de la Ville.
- e Amplifier les concertations, collaborations et synergies entre tous les services sociaux, publics et associatifs (notamment via le Relais Social Urbain et la Plateforme Namuroise du Social) afin d'optimiser le travail et l'utilisation des ressources financières et humaines.
- e Soutenir le Relais Social Urbain Namurois afin de lui permettre de jouer son rôle de lutte contre l'exclusion sociale, notamment via la coordination des acteurs du secteur.
- e Soutenir la plateforme namuroise du soutien à domicile
- e Soutenir les associations actives dans le secteur social avec des subsides pluriannuels et accordés sur base de critères clairs.
- e Intensifier la politique des ressources humaines des services communaux et par-communaux (Ville, CPAS, SONEFA...) dans l'engagement de personnes porteuses de handicap et adapter leur poste de travail.

- e Organiser une « rencontre des droits sociaux » qui mettra en contact les citoyen-ne-s et les différents acteurs actrices concerné-e-s afin de lutter contre le « non recours aux droits sociaux ».

2.2.1.2 PUBLICS PRÉCARISÉS

L'objectif d'ECOLO Namur, ensemble avec tous les acteurs publics et associatifs, est de faire de Namur une ville qui aura mis fin au sans-abrisme. Cela demandera une approche concertée et globale de prise en charge de cette problématique difficile et complexe.

En particulier, la mendicité est un problème social. Il faut donc apporter des réponses prioritairement sociales. Pour cela, il y a lieu de :

- e Supprimer les articles du Règlement Général de Police relatifs à la mendicité.
- e Organiser une campagne d'information et de sensibilisation sur les causes et la signification de la mendicité.
- e Créer et valoriser un numéro vert permettant aux habitants d'immeubles concernés par l'occupation des halls par des personnes sans-abris de solliciter des travailleurs sociaux habilités à intervenir.

De manière plus générale, la politique sociale en faveur des publics précarisés visera à :

- e Déménager l'abri de nuit vers un lieu plus grand et plus pratique afin de pouvoir couvrir les besoins de l'ensemble de l'année, en particulier lors de la période hivernale (Plan Hiver). Ceci permettra de supprimer la nécessité d'activer un abri supplétif en période hivernale. Ce nouveau lieu devra permettre le respect de l'intimité hommes-femmes, notamment en proposant des dortoirs séparés.
- e Rendre l'accès à l'abri de nuit inconditionnel, hormis pour les personnes portant atteinte à l'intégrité physique du personnel qui y travaille.
- e Poursuivre la création de nouvelles places en hébergement définitif, comme préconisé au travers du projet *Housing First*, via le CPAS ou en partenariat avec les associations du secteur de l'hébergement.
- e Continuer à informer, via le CPAS, les usagers sur leurs droits, les aides sociales complémentaires au revenu d'intégration, les dispositions légales en vigueur et les processus de décision propres au CPAS.
- e Continuer à aider les jeunes en situation de précarité à entamer ou poursuivre des études avec le soutien du CPAS.
- e Donner à toutes les écoles de devoirs les mêmes soutiens publics, à travers une action concertée de la Ville et du CPAS.
- e Former le personnel de la Ville et du CPAS ainsi que les enseignants à la détection de l'analphabétisme et à la relation avec les familles les plus pauvres.
- e Poursuivre le rôle de l'observatoire de la pauvreté (via le Relais Social Urbain Namurois) afin qu'il produise un diagnostic social annuel soumis à la discussion du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale, accompagné de recommandations en matière d'action sociale.

2.2.1.3 INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

- e Favoriser l'accès à l'emploi par l'accueil d'institutions et d'entreprises, par un soutien à l'économie sociale, par une politique de formation et par des lieux d'accueil pour les jeunes enfants.
- e Continuer à développer l'insertion socio-professionnelle par le biais des articles 60 et 61 au CPAS en mettant en place des stratégies pour favoriser un maximum la remise à l'emploi durable à la fin du contrat. Développer les partenariats avec les acteurs privés pour permettre, moyennant balises, l'engagement de davantage de personnes sous le régime de l'articles 61.
- e Prolonger l'engagement du CPAS et de la Ville à ne pas proposer à leurs usagers la prestation d'un Service Communautaire, travail gratuit en échange de l'octroi ou du maintien du revenu d'intégration.

2.2.1.4 AÎNÉS

- e Développer les services pour les aînés qui leur permettent de rester chez eux le plus longtemps possible, ainsi que des centres de soins de jour, des lits de court séjour et des lieux de convalescence.
- e Intensifier l'offre en résidences-services, logements adaptés pour nos aînés et conférant des services et des animations spécifiques.
- e Augmenter l'offre en résidence-service sociale et créer une nouvelle résidence-service sociale.
- e Développer un plan d'action de lutte contre la précarité et l'isolement des aînés et encourager la rencontre et le travail en synergie des acteurs concernés.

2.2.1.5 LIEN SOCIAL

- e Via le plan de cohésion sociale, soutenir la création de comités de quartier ou de groupes citoyens ayant pour vocation de dynamiser leur environnement direct et de renforcer le lien social.
- e Veiller à la convivialité de l'espace public en multipliant les lieux accessibles aux familles, aux groupes et aux associations (salles communales, espaces verts, plaines de jeux, zones de loisirs, etc.) en suscitant, soutenant et facilitant les initiatives à taille humaine portées par les citoyen.ne.s de nos quartiers (fêtes de quartiers, groupements d'achats communs, marchés locaux, brocante, jardins ou potagers partagés, parterres de condiments, composts collectifs, efforts conjugués d'embellissement du quartier, etc.).
- e Veiller à la création d'espaces publics « papas actifs » : permettre aux papas comme aux mamans de pouvoir langer un bébé, réchauffer un biberon... et pas uniquement dans les toilettes pour femmes, soit par la création d'un lieu neutre avec le matériel adéquat, soit par la mise à disposition d'une table à langer ou d'un chauffe-biberon aussi bien dans les toilettes pour hommes que pour femmes.
- e Créer un label « salaire égal » pour tout employeur sur le territoire namurois qui fait preuve d'une politique égalitaire d'engagement et de salaires et valoriser les initiatives en ce sens.

2.2.1.6 COOPÉRATION INTERNATIONALE

- e A travers la coopération intermunicipale, engager des partenariats durables, visant davantage à soutenir les populations et leurs structures d'encadrement qu'à entretenir des relations de prestige avec les pays concernés. Développer des critères clairs pour les projets soutenus par la Ville (impact environnemental, viabilité et autonomie du projet sur le long terme...).
- e Soutenir les associations et les écoles namuroises pour développer et pérenniser leurs actions de coopération Nord/Sud.

2.2.2 VILLE HOSPITALIÈRE

2.2.2.1 DIVERSITÉ CULTURELLE

ECOLO veut relever le défi de l'interculturalité et ainsi reconnaître et valoriser la diversité des cultures et des modes de vie en évitant le développement séparé des cultures et les politiques qui y mènent. Il s'agit d'assurer la participation de chacun·e à la construction de la société. Ce qui nous rassemble est infiniment plus fort que ce qui nous sépare. Nous œuvrons à la construction d'une société ouverte, interculturelle, solidaire et respectueuse des droits humains. Nous voulons faire de notre commune un territoire ouvert sur le monde, un territoire solidaire où règne une réelle égalité des chances, où chacun·e trouve les moyens de s'épanouir et de participer à la vie collective. Nous misons sur les capacités d'accueil, d'ouverture et d'intégration présentes chez nos concitoyen·ne·s. Nous rejetons la stratégie de la peur, de la méfiance et des replis. Nous faisons le choix du dialogue interculturel et de la promotion de la diversité.

- e Reconnaître et valoriser la diversité culturelle.
- e Célébrer la reconnaissance et la valorisation de notre richesse interculturelle via un grand événement festif annuel selon une tournante dans les quartiers. Porté par les associations de quartier et soutenu financièrement et logistiquement par la Ville, cet événement pourra prendre la forme d'un Carnaval des Cultures, d'un Festival des Cultures, d'une « Zinneke » parade comme c'est le cas à Bruxelles depuis des années...
- e Aider les équipes éducatives à relever le défi de la diversité culturelle dans les écoles communales. Le pluralisme culturel est une réalité dans de nombreuses écoles. C'est une richesse qui peut poser des difficultés, pour lesquelles certain·e·s professeur·e·s ne sont pas outillé·e·s. Les écoles pourraient être soutenues dans leurs politiques de la diversité, tant à l'égard du personnel que des élèves, et qui serait intégrée au projet d'établissement.
- e Miser sur la police de proximité dans les quartiers. Les effectifs des services de police devraient être à l'image de la société. Nous mettrons en place des campagnes d'information, de sensibilisation et de recrutement à destination de publics spécifiques trop peu représentés, tels que les femmes et les personnes d'origine étrangère.
- e Identifier un·e responsable « diversité » au sein de l'administration communale. Il/elle sera engagé·e ou formé·e afin de favoriser le développement de pratiques inclusives au sein de l'administration, pour qu'elle soit exemplaire en matière d'égalité des chances, et cela tant au niveau de la gestion du personnel communal (recrutement, formations...) que dans les rapports aux usagers. Genre, handicap, origine ethnique, orientation sexuelle : le responsable diversité veillera à ce que chacun·e soit respecté·e

dans son identité. Cette personne, active de façon transversale, pourra être attentive aux efforts inclusifs à fournir quant à l'aménagement du territoire, aux transports, à l'accessibilité des lieux publics...

- e Favoriser la reconnaissance des associations communautaires. De nombreuses associations communautaires réunissant des personnes d'origine étrangère mènent des projets citoyens dans une perspective d'émancipation. Trop souvent, ces associations ne bénéficient d'aucun soutien financier car elles ne se rattachent à aucun pilier traditionnel. L'égalité en matière d'octroi des subsides doit prévaloir : les projets inclusifs, projets d'intérêt général et projets émancipateurs doivent pouvoir être soutenus, quelle que soit l'origine des personnes qui les portent. En revanche, aucun argent public ne peut aller à la promotion de valeurs contraires à la démocratie et aux droits humains. Les associations qui organisent des activités d'apprentissage du français ou du néerlandais et des activités sportives et culturelles à destination des femmes immigrées doivent pouvoir profiter d'un soutien plus actif des autorités communales (mise à disposition de locaux, de matériel et financement).
- e Dans la communication de la Ville vers les citoyens pour la promotion de fêtes, braderies, brocantes, ou tout événement qui a pour but de rassembler les citoyens quelles que soient leurs origines, ajouter quelques mots dans les langues les plus parlées dans la commune. Cela permet aux personnes qui parlent ces langues, même si elles maîtrisent une langue nationale, d'avoir leur attention attirée et de se sentir particulièrement les bienvenues ; cela favorise ainsi les occasions de rencontres entre des publics d'origines différentes.
- e Offrir un repas alternatif et végétarien dans les cantines scolaires. Nous voulons prévoir la possibilité d'un menu alternatif végétarien dans les cantines scolaires de telle façon que cela n'engendre ni surcoût excessif ni difficultés organisationnelles majeures pour l'établissement. La diversité du menu par la présence d'une alternative végétarienne est une réponse à la fois écologique et interculturelle.
- e Intégrer la question du vieillissement des personnes d'origine étrangère dans la gestion des Maisons de Repos et de Soins (MRS) du CPAS. La dimension interculturelle du vieillissement mérite une attention. Les structures et les pratiques des MRS du CPAS doivent permettre à l'ensemble des personnes âgées de s'épanouir dans le cadre de ces institutions. L'inclusion des personnes âgées d'origine étrangère doit devenir un objectif du projet du CPAS.
- e Intégrer dans le cimetière communal une parcelle multiconfessionnelle et, dès que la législation le permettra, prévoir une parcelle dédiée à l'humusation, afin de permettre à chaque citoyen·ne d'être inhumé·e, en Belgique, selon ses choix et convictions philosophiques.
- e Créer une commission consultative de l'interculturalité qui sera chargée de développer des actions et outils en matière d'interculturalité et d'être une force de proposition en matière d'amélioration du dialogue entre les cultures. Cette commission pourra également être amenée à organiser le dialogue permettant aux associations locales d'aborder sereinement et sans tabou les questions interculturelles et à évaluer l'efficacité des projets menés en matière de diversité et d'interculturalité lorsque des subsides en ce sens seront accordés.
- e Rendre disponibles les démarches administratives de base en différentes langues sur le site internet de la Ville, en particulier celles qui concernent l'installation à Namur.

- e Renforcer et développer les cours de langues officielles et en particulier du français. L'apprentissage du français est fondamental pour s'intégrer dans de bonnes conditions. Avec l'aide des écoles, des écoles de devoirs, des associations, la Ville développera les cours de langues pour les adultes et les enfants de la commune ne maîtrisant pas le français.
- e Former les policiers.ère.s à la diversité culturelle.
- e Aider les équipes éducatives à relever le défi de la diversité culturelle dans les écoles communales. De manière plus générale, œuvrer à la construction d'une société ouverte, interculturelle, solidaire et respectueuse des droits humains. Faire de Namur un territoire ouvert sur le monde et solidaire où règne une réelle égalité des chances, où chacun.e trouve les moyens de s'épanouir et de participer à la vie collective.

2.2.2.2 MIGRANTS

- e Promouvoir un accueil positif et respectueux des primo-arrivants : accueillir les demandeurs d'asile dans la dignité, la tolérance, le respect de chacun dans ses choix de vie et convictions philosophiques. Inclure les initiatives citoyennes qui veulent s'y impliquer favorisant ainsi les rencontres entre les personnes de cultures différentes et la cohabitation dans la bienveillance.
- e Valoriser les initiatives d'échange et de rencontre, afin de casser les clichés et de montrer leurs apports positifs.
- e Investir des moyens suffisants dans les écoles afin d'accompagner les enfants des migrants, de permettre leur intégration parmi les autres élèves et, par ce biais, favoriser le vivre ensemble et la solidarité entre les familles.
- e Poursuivre le développement des cours de français pour primo-arrivants afin de favoriser leur intégration.
- e Fournir un kit d'accueil pour tout.e nouvel.le arrivant.e dans la commune, en particulier pour les personnes issues de l'immigration.
- e Permettre aux migrants d'être accueillis et soutenus par la Ville quel que soit leur statut.
- e Favoriser le développement de l'offre de formation à la citoyenneté notamment avec des moyens matériels et financiers et des partenariats entre la commune, le CPAS et les opérateurs du secteur.
- e Soutenir les groupes de bénévoles qui viennent en aide aux réfugié.e.s.
- e Accueillir un centre MENA (Mineurs Étrangers Non-Accompagnés) à Namur et développer des formes de parrainage en concertation avec les associations, afin de permettre une insertion harmonieuse de ces personnes dans le tissu social.

2.2.3 VILLE LUTTANT CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Ville de Namur, en collaboration avec les acteurs de terrain concernés, développera des plans d'actions, d'éducation et de sensibilisation pour lutter contre le harcèlement, les violences et discriminations, l'exclusion, les incivilités. Elle souhaite aussi apporter son soutien aux établissements scolaires, aux familles et aux jeunes face au problème de décrochage et d'exclusion scolaire. Elle encouragera la mise en place de cellule de soutien au sein des écoles, en collaboration avec les institutions sociales aptes à cerner la problématique.

2.2.3.1 LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE RACISME

- e Faciliter le suivi, par les agents communaux concernés, d'une formation continue aux droits des étrangers, au dialogue interculturel, au premier accueil, à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations afin qu'ils continuent à dispenser des renseignements adéquats et pertinents au public et à garantir un accueil bienveillant.
- e Encourager la formation des professionnels de la santé à la démarche interculturelle et à la lutte contre les préjugés et le racisme.
- e Offrir un accompagnement aux personnes victimes de discrimination et de racisme et leur proposer un soutien juridique si elles souhaitent porter plainte.
- e Continuer à garantir le fait qu'il n'y ait pas de discrimination à l'embauche au sein de l'administration de la commune et du CPAS.
- e Lutter activement contre le racisme et les discriminations et favoriser l'égalité de genre.

2.2.3.2 DÉCONSTRUIRE LES STÉRÉOTYPES

ECOLO veut continuer à déconstruire les stéréotypes qui alimentent une vision conservatrice du rôle des femmes et des hommes dans la société. Le « *gender main streaming* », c'est-à-dire l'intégration transversale de la dimension du genre et l'objectif d'égalité dans toutes les politiques menées, nous guide dans cette mission.

Afin d'aboutir à une égalité réelle entre femmes et hommes, ECOLO poursuit les objectifs suivants :

- e la défense des intérêts des femmes dans la société ;
- e la mise en œuvre de leurs droits ;
- e la fin de l'oppression et des discriminations dont bon nombre de femmes sont victimes au quotidien ;
- e leur émancipation.

Investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles est un impératif de droit humain. Cette égalité et cette autonomisation commencent au niveau communal !

Partout dans le monde, les femmes subissent discriminations et violences. Notre pays ne fait pas exception : inégalités professionnelles et salariales, sexisme et stéréotypes de genre, violences, harcèlement... En Wallonie, 40 plaintes en moyenne sont déposées chaque jour pour violences conjugales, 3 par jour pour viol alors que seulement une femme sur 6 ose s'adresser à la police, ce qui fait monter le nombre supposé à 18 viols par jour. En Belgique,

plus d'1 femme sur 3 (36%) a subi des violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans. En Belgique, l'avortement est toujours inscrit dans le Code pénal comme « crime contre l'ordre des familles et la moralité publique » et l'écart salarial entre hommes et femmes est de 21% ».

- e Soutenir des projets de formations et d'animations à destination des femmes d'origine étrangère pour augmenter leur autonomie.
- e Collaborer avec les associations de personnes d'origine étrangère pour l'organisation de stages de découverte des différentes cultures à destination de tous les enfants namurois.

2.3 NAMUR, VILLE SOUTENANTE À L'ÉGARD DES ENFANTS, DES JEUNES ET DES PARENTS

La Ville a un rôle important à jouer pour améliorer notre qualité de vie grâce aux services qu'elle peut mettre à disposition des parents, des enfants et des jeunes. Elle a aussi d'autres leviers. En effet, c'est dès la petite enfance que l'on apprend les comportements qui feront de nos jeunes les citoyens de demain. A côté des apprentissages, il est aussi question d'éducation au vivre ensemble, au respect de la diversité et des minorités, à la promotion de la personne, à la défense des biens communs, sans oublier la question de la pauvreté des enfants et des jeunes.

À Namur, il y a trop peu de lieux d'accueil pour les tout-petits, les procédures de recherche sont laborieuses et les attributions de places aléatoires.

Par ailleurs, les enjeux de la petite enfance, de l'enseignement et de la jeunesse étant liés et complémentaires, ECOLO souhaite rassembler ces matières dans un même échevinat qui gèrera aussi les projets de cohésion sociale en lien avec ce public.

Plus largement, la Ville offrira un environnement de qualité aux enfants et aux jeunes dans leurs différents lieux de vie (crèches, maison d'accueil de l'enfance, écoles, quartiers, aires de jeux, lieux communautaires) et soutiendra les parents face aux différents problèmes auxquels ils peuvent être confrontés.

2.3.1 L'ENFANCE

2.3.1.1 AUGMENTER LE NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL POUR LES TOUT-PETITS

La Ville de Namur créera une nouvelle crèche communale et suscitera en parallèle l'augmentation du nombre d'accueillant.es de jeunes enfants sur le territoire communal (en premier lieu).

- e Créer de nouvelles places dans les crèches communales
- e Soutenir la création d'espaces de coaccueillant.e.s en les aidant dans la recherche de locaux et dans les formalités à accomplir et par le biais de subsides à l'installation.
- e Soutenir la création de crèches privées par le biais de subside à l'installation notamment.
- e Augmenter la capacité d'accueil pour les enfants placés.

2.3.1.2 FACILITER LA RECHERCHE D'UNE PLACE D'ACCUEIL

- e Mettre en place un guichet unique d'information et d'inscription.
- e Revoir le système d'attribution des places d'accueil, afin de simplifier les démarches et de permettre aux parents d'obtenir le lieu d'accueil qui correspond le mieux à leurs besoins (mobilité, horaires...).

2.3.1.3 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL

- e Offrir des repas plus équilibrés dans les crèches communales, à partir d'une alimentation locale, saine et de saison.
- e Utiliser des produits naturels dans toute rénovation, construction, réparation et entretien des locaux destinés à l'accueil des tout-petits.
- e Poursuivre l'organisation de formations à destination des accueillantes de garderie et des animateurs de plaines et stage en y intégrant des dimensions durables et citoyennes notamment.
- e Permettre une accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les lieux d'accueil, les plaines de jeux...
- e Définir des emplacements de parking dépose-minute « spécial parents » aux abords des lieux d'accueil.

2.3.1.4 DES ESPACES ET DES MOMENTS DE DÉCOUVERTE ET DE PARTICIPATION POUR LES ENFANTS

- e Mettre en place un Conseil communal des enfants à la fois dans un objectif d'éducation à la citoyenneté, mais aussi pour mettre en place des projets qui touchent leur cadre de vie : abords des écoles, aires de jeux...
- e Proposer aux enfants, dès leur plus jeune âge, des activités d'éveil artistique, notamment musical.
- e Continuer à faire participer les enfants lors de création d'aire de jeux (entre 2012 et 2018, à l'initiative d'ECOLO, les enfants de Jambes et de la Plante ont été interrogés lors du remplacement de jeux dans leur quartier).
- e Maintenir l'opération « *Je découvre ma ville* » qui permet aux enfants de rencontrer les acteurs de leur ville et d'en découvrir les atouts et les lieux de vie (2.500 jeunes ont déjà pu y participer).
- e Maintenir l'éveil et l'ouverture des enfants à travers une offre de stages et de plaines de qualité.
- e Au Parc Attractif Reine Fabiola (PARF), créer un espace de jeux d'eau et maintenir l'offre de boissons et friandises bio et locales.
- e Créer de nouvelles plaines de jeux en choisissant leurs lieux d'installation sur base de critères objectifs (enjeux des quartiers, absence de jardins...).
- e Poursuivre la politique volontariste d'entretien de nos plaines de jeux et du PARF.

2.3.2 UN INTÉRÊT ACCRU POUR LE MONDE SCOLAIRE

En matière d'enseignement, la Ville dispose de nombreuses écoles communales de qualité et c'est heureux. Toutes n'offrent pas d'appui particulier pour les enfants en difficulté : dyslexie, handicap mental ou physique... Les écoles ne sont pas suffisamment aidées pour faire face à ces défis.

Par ailleurs, à Namur, aucune école communale n'offre actuellement une alternative à la pédagogie classique.

De manière générale, il y a encore trop d'échecs scolaires et l'école reste une source d'inégalité.

Et s'il y a un lien manifeste entre les inégalités scolaires et celles qui émanent de notre société⁶, il est évident qu'elles ne sont pas les seules responsables. Certains systèmes scolaires fonctionnent mieux que le nôtre. Aujourd'hui, décrochage et ennui affirmé des élèves, désarroi des profs, frustration des parents... sont autant de signaux forts qui montrent la nécessaire transition de notre système éducatif. Pas au travers d'une énième réforme, mais grâce aux principes fondateurs de la transition : rénover depuis la base et ses acteurs en fonction des besoins, des dynamismes et des initiatives concrètes, entendre les initiatives locales et partagées sans devoir réinventer.

Il n'y a pas un mode d'enseignement idéal, l'école est une ressource plurielle où des systèmes, des projets, des pédagogies peuvent se développer et s'adapter aux espaces géographiques, économiques et sociaux dans lesquels l'établissement s'intègre.

Afin d'aider enseignants, élèves et parents à se réappropriier l'école, de façon créative et entreprenante, le soutien des pouvoirs publics à la diversité pédagogique est indispensable.

Cinq pistes, définies par ECOLO au niveau fédéral, semblent pertinentes :

- e Plus de coopération entre élèves, entre profs et élèves, entre profs, avec l'extérieur... C'est bien plus efficace que la compétition.
- e Un meilleur environnement d'apprentissage (bruit, sanitaires, accès à la nature, qualité de l'air, cantine de qualité...) : l'influence sur la réussite des élèves et leurs capacités cognitives est significative.
- e Une revalorisation du « jardin d'enfants », car c'est dans les premières années que tout se joue.
- e Un meilleur respect des rythmes des enfants pour les mettre dans de bonnes conditions d'apprentissage.
- e S'appuyer sur la transition numérique, qui bouleverse le rapport de l'être humain au savoir, avec ses risques mais aussi de formidables potentialités, dont certaines écoles se sont d'ailleurs déjà saisies.

A côté du temps scolaire, l'accueil extra-scolaire est très important. Avec son service Jeunesse et sous l'impulsion d'ECOLO, la Ville a mis en place un nouveau système de garderie de qualité. Aujourd'hui déjà, les écoles de Bouge, Belgrade et Wépion, ont pu bénéficier d'un nouvel encadrement professionnel qui leur permet d'offrir des animations de plus grande qualité durant cette période sensible pour nos enfants.

L'enseignement communal sera une priorité. Il doit se focaliser sur la lutte contre l'échec scolaire tant celui-ci est porteur de discriminations, notamment sociales, qu'il accentue. L'éducation à la citoyenneté et aux médias, à la santé et au développement durable seront trois composantes fondamentales du projet d'école.

⁶<https://ecolo.be/la-transition-pedagogique-comme-projet/>

Au-delà des contenus, l'école doit également pouvoir proposer un accueil exemplaire en matière de consommation, d'alimentation scolaire, de mobilité...

La Ville de Namur, consciente de l'impact essentiel du monde scolaire dans l'épanouissement et la construction de ses jeunes citoyens, renforcera son action dans les écoles dont elle a responsabilité. De façon volontariste, elle soutiendra les projets relatifs aux cantines scolaires où seront offerts des repas de qualité, à ceux proposant aux élèves des activités éducatives et divertissantes (temps de midi, après 16h, « jours blancs »...). Elle sera animée d'une volonté d'éducation à l'environnement et à la nature. De plus, afin de diversifier l'offre d'enseignement, la Ville de Namur initiera progressivement l'un de ses établissements à une pédagogie dite « centrée sur l'élève » (pédagogies alternatives ou actives), en partenariat avec le corps enseignant et encouragera les réseaux de partage dédiés à faire évoluer les pratiques pédagogiques, tout en respectant les réseaux et leurs prérogatives.

2.3.2.1 MOYENS PÉDAGOGIQUES ET LUTTE CONTRE L'ÉCHEC

- e Renforcer la lutte contre le décrochage et l'échec scolaire, en collaboration avec les associations compétentes et avec l'inspection.
- e Soutenir davantage les écoles de devoirs. L'offre sera compilée de façon détaillée sur le site de la ville.
- e Promouvoir l'accès aux activités culturelles et sportives pour tous les enfants dans la journée scolaire, et notamment en lançant une expérience pilote visant à prévoir 15 minutes de lecture par jour dans l'enseignement primaire.
- e Soutenir le développement de classes d'immersion linguistique sur le territoire là où la demande est exprimée par des parents et le corps enseignant.
- e Stimuler la création d'associations de parents et les soutenir, avec pour objectif de renforcer la participation des parents dans leur école de quartier.

2.3.2.2 CITOYENNETÉ, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

- e Evaluer la qualité de l'air dans toutes les écoles communales et établir un plan d'actions pour obtenir de substantielles améliorations, là où c'est nécessaire.
- e Proposer aux enfants une alimentation équilibrée et adaptée dans les cantines. Mettre en place une offre de collations saines et proposer un potage à midi. Une attention particulière sera apportée à la qualité des aliments distribués, en favorisant les produits locaux et de saison. Il est également important d'agir en parallèle sur le volet pédagogique.
- e Mettre les enfants en contact avec l'alimentation et la nature en créant des potagers et des poulaillers dans les écoles, en plantant des arbres fruitiers et des arbustes de petits fruits dans ou aux abords des écoles et dans les espaces publics, en les impliquant dans la gestion de potagers collectifs et la réalisation occasionnelle d'une soupe avec les légumes locaux et de saison.
- e Supprimer les distributeurs de boissons sucrées et offrir de l'eau potable en utilisant des gobelets réutilisables.

- e Mener des actions d'éducation à l'environnement afin de favoriser la réutilisation dans le domaine des emballages et d'encourager le tri sélectif. De même, sensibiliser les parents sur le sujet.
- e Offrir aux jeunes une formation citoyenne, qui doit porter, entre autres, sur le respect des autres et de soi, le respect de l'environnement et des règles du vivre ensemble, de même que sur la vie affective et sexuelle et les problématiques du sexisme, de la violence à l'école et de la confrontation aux écrans (smartphones, ordi...). Elle inclut bien sûr une formation préalable des enseignant.e.s, une collaboration avec les acteurs de terrain et une implication des parents.
- e Favoriser la création d'un espace intergénérationnel dans les écoles primaires, par exemple en prévoyant une journée inter-tranches d'âge, où des personnes âgées peuvent venir partager un moment et témoigner de leurs expériences de vie.
- e Sensibiliser le corps enseignant aux questions de genre (égalité homme/femme) et de la différence en général, notamment le handicap, afin de lutter contre la reproduction des stéréotypes inégalitaires.
- e Améliorer la mobilité scolaire en soutenant les ramassages scolaires à pied (pédibus) ou à vélo, en sécurisant les alentours des écoles, en poursuivant le brevet vélo pour les 6^{èmes} primaires, en développant des actions de sensibilisation.
- e Installer des aménagements conviviaux dans les cours d'école pour lutter contre l'ennui et la violence. Développer des activités et informer sur les activités disponibles.
- e Considérer la natation comme un apprentissage prioritaire du cours d'éducation physique.

2.3.2.3 ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE APRÈS L'ÉCOLE ET LES ANIMATIONS EXTÉRIEURES

- e Etendre le nouveau système d'accueil extrascolaire déjà mis en place sous l'impulsion d'ECOLO à Belgrade, Bouge et Wépion notamment. Celui-ci offre un encadrement de grande qualité après l'école, qui comprend des garderies encadrées par du personnel formé ainsi que des activités adaptées.
- e Augmenter les collaborations entre les écoles et les acteurs du quartier (sportifs, folklore...)
- e Poursuivre la stabilisation des gardien.ne.s scolaires en leur offrant un statut et une formation continuée.

2.3.2.4 BÂTIMENTS SCOLAIRES

- e Réaliser un plan pluriannuel d'investissements en matière d'infrastructures en fonction de priorités objectives.
- e Assurer la maintenance des bâtiments et du matériel scolaire de façon régulière avec des produits respectueux de l'environnement.
- e Améliorer l'accessibilité des bâtiments scolaires aux enfants porteurs d'un handicap.
- e Verdurer les cours d'école.

2.3.3 LA JEUNESSE

La Ville de Namur entend porter une attention particulière aux jeunes. Elle soutiendra les structures permanentes propices aux activités culturelles, sportives et éducatives (Maison de jeunes, politique sportive ouverte aux initiatives locales, mouvements de jeunesse, programmes culturels orientés vers les 15-18 ans). Elle lancera des appels à projets pour encourager les jeunes à devenir les acteurs de leur propre évolution.

L'adolescence est une période de nouveaux besoins, de découvertes mais aussi d'envie d'expression, de participation, de mise en place de projets, de premiers exercices de la citoyenneté... Depuis 2012, pour répondre à ces besoins, à l'initiative d'ECOLO, la Ville a développé une politique spécifique pour les adolescents. Pour favoriser leur participation dans la vie de notre Ville, un Conseil des Jeunes a été créé pour les 13-17 ans. Les jeunes ont été soutenus dans leurs projets, de même que les maisons de jeunes, les mouvements de jeunesse, les clubs de jeunes, les institutions d'aide à la jeunesse. Un gros travail de prévention a également été mené contre le harcèlement, qui a permis de toucher plus de 5.500 jeunes entre 11 et 18 ans.

ECOLO entend poursuivre cette politique dynamique spécifique envers les jeunes en prenant en compte les enjeux de la santé mentale et en leur donnant une plus grande place dans notre ville.

2.3.3.1 PARTICIPATION DES JEUNES À LA VIE DE LA CITÉ

- e Maintenir le Conseil des Jeunes de Namur (CJN), qui rassemble une trentaine de jeunes de 13 à 17 ans et continuer à lui donner les moyens de porter des projets. Lui permettre de s'investir dans des dossiers du Collège et de rendre des avis.
- e Poursuivre la création d'un événement musical pour les jeunes par les jeunes.
- e Poursuivre la participation des enfants dans l'aménagement d'aire de jeux.
- e Demander l'avis des jeunes sur les projets de la ville (via le CJN, notamment), comme sur la mobilité.
- e Inscrire Namur comme étant une Commune « Jeunes Admis ».
- e Poursuivre la réalisation de fresques dans l'espace public, comme à Hastedon ou dans le passage sous voie de la gare de Namur.
- e Impliquer les jeunes dans la politique de budget participatif.

2.3.3.2 OFFRIR DES MOYENS D'EXPRESSION À LA JEUNESSE

- e Maintenir un concours « Jeunes Talents » pour les jeunes artistes non professionnels.
- e Continuer à offrir des scènes ouvertes pour les jeunes.
- e Continuer à soutenir les initiatives des maisons des jeunes, des AMO et autres associations d'aide aux jeunes et clubs.
- e Mettre à disposition dans l'espace public des murs pour graffeurs.
- e Soutenir les événements portés par des jeunes.

2.3.3.3 PRÉVENTION

- e Poursuivre la sensibilisation intensive contre le harcèlement et autres phénomènes de société qui touchent négativement les jeunes (assuétude, décrochage scolaire, suicide, troubles du comportement).
- e Continuer à proposer des activités récréatives aux jeunes durant les jours blancs.
- e Développer un système de « Responsible Young Driver » plus large que pour les périodes de fin d'année.
- e Sensibiliser à la question de l'alcool (promouvoir la consommation d'eau et cocktails sans alcool) et imposer l'eau gratuite dans les événements namurois.
- e Bruit (volume sonore) : lors de manifestations bruyantes, distribuer des bouchons et veiller au respect des réglementations communales.

2.3.3.4 CITOYENNETÉ

- e Faire connaître la ville par le biais d'une journée découverte.
- e Continuer à lancer un appel à projet en vue de créer des vidéos sur des thématiques citoyennes.
- e Poursuivre le travail de mémoire (visite à Breendonck, projets pédagogiques comme celui consacré à l'Abbé André).
- e Continuer à soutenir l'engagement de jeunes dans le cadre de l'opération « Été solidaire ».
- e Soutenir les projets de solidarité Nord-Sud.
- e Mener des actions sur la tolérance et l'acceptation de la différence (LGBTQI par exemple).
- e Créer, avec des jeunes, une plate-forme numérique destinée aux jeunes. Elle permettrait, par exemple, la mise à disposition de toutes les informations qui les concernent, la diffusion par les jeunes d'informations ou de leurs créations artistiques, la communication entre eux, ...

2.3.3.5 DÉVELOPPER ET SOUTENIR DES SERVICES SPÉCIFIQUES POUR LES JEUNES

- e Créer un « Pôle Jeunesse » au centre-ville, c'est-à-dire un lieu pour les jeunes où il leur sera proposé des activités, des services, de l'information et qui accueille la MADO (Maison des Adolescents) et d'autres acteurs du secteur.
- e Développer et référencer des lieux d'étude calmes avec accès Internet.

- e Elargir les missions de « Monsieur/Madame Camp » en vue de soutenir les projets spécifiques (par exemple les camps zéro déchets), la création de nouvelles unités et sections, les formations spécifiques pour les animateurs des mouvements de jeunesse.
- e Maintenir un financement des maisons des jeunes en lien avec leurs besoins.
- e Continuer à soutenir l'orientation des jeunes via le SIEP et Infor-jeunes.
- e Soutenir le secteur de l'aide à la jeunesse et mettre en réseau les acteurs.
- e Améliorer les liens et synergies entre l'UNamur, les Hautes Ecoles et la Ville. Une réunion tous les quadrimestres devrait être programmée pour aborder les enjeux partagés : la vie de nombreux koteurs et leur implication dans la vie de la cité, l'utilisation des compétences développées dans les différentes formations au profit de la collectivité, la mise à l'honneur et l'accompagnement par la Ville des nombreux étudiants Erasmus venant de toute l'Europe. Les informations utiles relatives à la vie sur les campus devraient être publiées sur le site Web de la Ville.

2.3.3.6 SOUTIEN AUX JEUNES PRÉCARISÉS

- e Continuer à offrir des séances de théâtre à l'école à prix réduit.
- e Poursuivre le gel des prix des plaines et des stages.
- e Continuer à mener des actions spécifiques vis-à-vis du public jeune du CPAS.

2.3.3.7 CULTURE

- e Veiller à ouvrir les jeunes à la culture moins médiatisée (poursuivre par exemple la collaboration avec Beautés Soniques)
- e Faire entrer les jeunes dans les lieux culturels (Théâtre, Maison de la Culture, musées namurois...).
- e Développer la coopération entre la Ville et le Centre culturel de Namur (abattoirs de Bomel), le FIFF, le Caméo... dans l'intérêt des jeunes.

2.3.3.8 SPORT

- e Favoriser la pratique sportive.
- e Augmenter l'accessibilité financière de la pratique sportive.
- e Continuer à intégrer les enjeux durables dans les stages.
- e Continuer à lancer des appels à projets destinés aux organisations de jeunesse (soutien d'animations...).

2.3.3.9 INFORMATION

- e Soutenir la Maison des Adolescents (MADO) qui constitue un lieu unique où les jeunes peuvent trouver toutes les informations et conseils nécessaires.
- e Diffuser auprès des jeunes, sous forme de brochures ou sur support numérique, toutes les informations sur les activités disponibles à Namur (sport, culture, mouvements de jeunesse...).

2.3.3.10 INFRASTRUCTURE

- e Poursuivre le soutien aux mouvements de jeunesse à travers la mise à disposition de locaux et de lieux où accueillir des groupes importants, en favorisant le partage de locaux destinés aux jeunes lorsque cela est possible (ex : locaux scouts St-Louis).
- e Continuer de proposer de l'aide aux mouvements de jeunesse ou organisations sportives et/ou culturelles, notamment pour le transport de leur matériel (mise à disposition d'un camion de la Ville).
- e Mettre à disposition une salle à louer qui constituerait un endroit accessible et visible, par les jeunes et pour les jeunes, leur permettant de mener plusieurs activités : concerts, conférences, salle d'études en journée...
- e Organiser un endroit couvert dans le centre où les jeunes peuvent pique-niquer quand il pleut, se retrouver et partager un moment convivial sans nécessairement consommer.
- e Installer plus de bancs dans l'espace public, dans les parcs et à la citadelle, ainsi que dans tous les quartiers de Namur. Les « bancs de pique-nique » permettent notamment de partager le repas à plusieurs, à midi ou le soir.

2.3.3.11 VIE NOCTURNE

- e Etoffer l'animation nocturne, en encourageant les initiatives festives dans le respect du voisinage, moyennant le respect d'une charte d'usage.
- e Mener, lors des événements organisés par la Ville, des actions de sensibilisation spécifiques, notamment en faveur d'une consommation raisonnée d'alcool ou encore en matière de bruit.
- e Faciliter les déplacements, en particulier pendant les soirées du week-end, vers des lieux fréquentés par les jeunes sur le territoire communal, en centre-ville comme en périphérie (Belvédère, discothèques...), par la promotion de systèmes tels que Taxi TEC.
- e Pour les activités sur le territoire de la ville, développer une plateforme de co-voiturage.

2.3.3.12 SOUTIEN ET COORDINATION DES ACTEURS ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONNELS

- e Rassembler sur un même échevinat tout ce qui concerne la jeunesse
- e Désigner un coordinateur pour un « Pôle jeunesse » mettant en cohérence toutes les initiatives et toutes les associations concernant les jeunes et valoriser le rôle de la maison MADO et le soutien aux parents des jeunes.

2.3.3.13 GOUVERNANCE

- e Continuer à proscrire la politisation du Conseil des Jeunes, notamment en garantissant l'indépendance de sa présidence.
- e Maintenir des conventions avec les maisons des jeunes intégrant les valeurs qu'elles défendent dans le cadre de leur programme.
- e Continuer à répartir les subsides de façon objective et transparente pour favoriser les projets collectifs et coconstruits, à l'opposé de toute proximité personnelle ou partisane.
- e Améliorer l'information et la communication sur les actions de la Ville pour les jeunes.

2.3.4 DÉMARRAGE DANS LA VIE

2.3.4.1 LES JEUNES ADULTES

- e Mettre en place des mesures pour soutenir et stimuler les jeunes commerçants.
- e Mettre sur pied un système de parrainage à la citoyenneté, avec une personne un peu plus âgée qui permet de répondre davantage aux questions.
- e Créer un Conseil des jeunes adultes.
- e Développer des brochures destinées aux jeunes de 18 ans / jeunes parents / jeunes qui s'installent à Namur (« mes premières fois à Namur », mon premier logement, mon premier travail...) et donner des renseignements sur les services qui peuvent les aider, des pistes pour un job étudiant ou des informations sur les projets citoyens à Namur et les endroits où il est possible de s'investir
- e Poursuivre le développement de toilettes publiques, y compris pour changer son enfant.

2.3.4.2 LES PARENTS

- e Sensibiliser parents, enfants et encadrants aux thématiques de la parentalité, de la tolérance et des différences, de l'ouverture artistique, de la santé, des médias (réseaux sociaux, éducation, écrans, harcèlement...)
- e Soutenir des espaces de parole et de rencontre pour jeunes parents et parents/enfants en difficulté de dialogue.
- e Organiser ou soutenir la création d'une bourse d'équipements scolaires, sportifs, de mouvements de jeunes et autres activités extra-scolaires pour limiter les coûts pour les familles et encourager la réutilisation.
- e Offrir une prime de naissance sous forme de Lumsou, de bons à échanger dans les magasins spécialisés et situés à Namur ou encore de bons permettant la mise à disposition d'heures de travail d'un service d'aides familiales.

2.4 BIEN VIVRE ET VIVRE BIEN

2.4.1 UNE VILLE OÙ L'ON SE SENT EN SÉCURITÉ

La Ville de Namur, soucieuse de la qualité du vivre-ensemble, mettra en œuvre des mesures réduisant le sentiment d'insécurité dans les villages et les quartiers, notamment par la présence accrue de policiers de proximité et de stewards. Les incivilités seront combattues et des rencontres seront organisées dans les quartiers et villages, avec les agents de quartier. La Ville de Namur souhaite renforcer la prévention, accompagner la réflexion afin d'apporter des solutions nouvelles aux difficultés rencontrées et consolider le dispositif répressif.

La commune doit être un lieu de rencontres et de convivialité où chacun et chacune a le droit essentiel d'y vivre et de s'y déplacer en sécurité.

Une partie des citoyen.ne.s exprime un sentiment d'insécurité. Il est essentiel de l'entendre, de s'en préoccuper et d'agir pour pouvoir diminuer au maximum les peurs qu'ils éprouvent.

Outre la criminalité en tant que telle, les raisons qui conduisent à ce sentiment d'insécurité sont multiples :

- e les aménagements de l'espace public posent parfois problème : éclairage public défectueux ou insuffisant, mobilier public inexistant ou insuffisant, espaces sécurisés ou non accessibles ;
- e le vandalisme ou les incivilités détériorent le bien commun (dégradations, dépotoirs, bruit, vitesse excessive...) ;
- e les tensions liées aux utilisations diverses et concurrentes de l'espace public : espaces pour se reposer ou pour se divertir, espaces calmes ou espaces animés...

Nous circulons au quotidien dans notre quartier, notre village. Nous souhaitons nous y sentir bien et nous y déplacer à l'aise.

Pour ce faire, nous devons nous réapproprier l'espace public, assurer un climat de convivialité et d'ouverture et valoriser les règles de vie sociale et du respect mutuel.

Un rapport de la Fondation Roi Baudouin précise qu'« affronter le sentiment d'insécurité passe par un travail local, impliquant directement les acteurs concernés, tant les autorités publiques et les agents communaux que la police, les associations et les habitants et autres usagers des lieux visés ».

Nous sommes attachés à notre ville, à ses quartiers, à ses villages. Aussi prenons en soin ensemble !

2.4.1.1 UN SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT CITOYEN

Une commune sûre et propre est une commune qui ne nie pas les difficultés et développe une multitude d'actions afin de (re)créer un climat serein, propice aux rencontres et au bien-vivre ensemble. ECOLO souhaite se saisir de cette problématique et s'engage auprès des Namurois.e.s.

Afin d'y parvenir, nous privilégierons un travail collectif d'appropriation ou de réappropriation de nos espaces. Les habitants, les acteurs locaux, les services communaux, les autorités,

chacun a un rôle à jouer. Lutter contre le sentiment d'insécurité nécessite une bonne information, du dialogue, de la concertation et de la construction collective de réponses concrètes.

Une première réponse passe par les mesures que nous prendrons dans les différents départements de la Ville et déjà présentés précédemment, portant notamment sur :

- e la gestion des déchets et de la propreté publique (présence de cantonniers, lutte contre les dépôts sauvages, poubelles publiques, toilettes publiques...)
- e la mobilité (développement d'un cadre sécurisant pour les piétons, les cyclistes...)
- e la sécurité routière pour plus de convivialité (lutte contre la vitesse excessive, le bruit...)
- e les aménagements (espaces de rencontres, espaces verts... pour de réels espace de vie, de socialisation, ouverts et sûrs)
- e un éclairage public revu et opérationnel.

En effet, l'aménagement en ville, l'aménagement des cheminements et de l'éclairage public sont essentiels pour créer un sentiment de sécurité. L'expérience namuroise des « marches exploratoires » pour mieux identifier les points d'attention (accessibilité, éclairage...) a démontré tout son intérêt en la matière.

Il s'agira également de mener des politiques en soutien aux différents groupes, jeunes, aînés, familles... leur permettant ainsi de participer à la vie de la cité, d'y mener des projets. Devenir un acteur au cœur de son quartier, de son village, c'est aussi une manière de se l'approprier, de le préserver, de s'y sentir bien.

Il sera intéressant aussi d'inscrire une dynamique éducative et de sensibilisation dans les écoles et avec les associations de jeunesse, les clubs de sport... (semaine de la propreté, formation sur la gestion et le tri des déchets...).

Nous privilégions un dialogue régulier et de proximité entre les habitant.e.s, les agent.e.s de quartier, les stewards urbains (qui peuvent notamment sanctionner les incivilités telles les voitures mal garées sur les trottoirs, passages piétons) et les cantonnier.ère.s que nous proposons de déployer pour assurer le petit entretien des espaces publics. Il peut s'exprimer ainsi à l'occasion de réunions spécifiques associant ces différents acteurs et permettre de pointer les difficultés rencontrées, les causes, les actions déjà entreprises et les solutions nouvelles qui peuvent être apportées.

Nous entendons maintenir les investissements faits dans la prévention de proximité mais en l'accompagnant d'une visibilité et d'une présence plus forte des policier.ère.s en centre-ville, dans les quartiers et les villages, pour prévenir les incivilités et combattre prioritairement les atteintes à la convivialité de l'espace public et le non-respect d'autrui.

2.4.1.2 UNE PRESENCE SUR LE TERRAIN

- e La Ville de Namur soucieuse de la qualité du vivre-ensemble, veillera à coordonner les mesures qu'elle prendra et qui serviront le vivre ensemble en réduisant le sentiment d'insécurité dans les villages et les quartiers.
- e La Ville de Namur renforcera la prévention, notamment par la présence accrue de policier.ère.s de proximité et de stewards. Les incivilités seront combattues et des rencontres seront organisées dans les quartiers et les villages avec les agents de quartier.

- e La Ville souhaite accompagner la réflexion afin d'apporter des solutions nouvelles entre autres par des mesures menées de manière transversale pour faire face aux difficultés rencontrées et consolider le dispositif répressif.

2.4.2 LA SANTÉ

La santé est un atout pour le bien-être physique, mental et social de chaque citoyen.

La santé doit devenir une préoccupation transversale dans les politiques communales : les modes de mobilité doux, la pratique sportive, la maîtrise du trafic routier, la lutte contre les logements insalubres et contre le bruit... peuvent influencer positivement l'état de santé.

Il faut continuer à favoriser l'accès pour tous aux soins de santé de première ligne (notamment via la carte-santé initiée par le CPAS) et développer des actions de promotion de la santé en partenariat avec les acteurs locaux (Relais Santé, acteurs de soins de première ligne, écoles, Centre Local de Promotion de la Santé...). Les politiques de santé doivent être systématiquement envisagées en lien avec le bien-être, dans une optique de prévention.

Le projet « Réseau Santé Namur » vise l'organisation d'un réseau large et coordonné de partenaires actifs, de manière directe ou indirecte, en santé mentale. Il s'agit de le renforcer encore pour favoriser l'intégration dans le tissu social de personnes présentant des pathologies mentales en créant autour d'elles et avec elles un réseau d'intervenants. Cela implique les acteurs sociaux, du logement, de l'emploi, en plus des acteurs habituels du champ de la santé mentale.

La Ville de Namur développera un réseau performant d'information sur les actuelles infrastructures et institutions en charge de la santé, tant physique que mentale, des citoyen.ne.s.

- e Continuer à favoriser l'accès pour tous aux soins de santé de première ligne (notamment via la carte-santé initiée par le CPAS) et développer des actions de promotion de la santé en partenariat avec les acteurs locaux (Relais Santé, acteurs de soins de première ligne, écoles, Centre Local de Promotion de la Santé...). Les politiques de santé doivent être systématiquement envisagées en lien avec le bien-être, dans une optique de prévention.
- e ECOLO souhaite renforcer le rôle de l'hôpital public au sein de la commune en favorisant la mise en place d'une gouvernance compétente, transparente et représentative (représentants politiques et hospitaliers). Leur objectif étant de participer activement à la future politique de santé.
- e La priorité sera centrée sur la réalisation d'un réseau namurois (prévu en 2020) garantissant une optimisation de l'offre de soins, une médecine humaine et de qualité et des collaborations constructives entre les hôpitaux au bénéfice de tous les patients.
- e Assurer un accès à l'information pour tous, notamment les personnes d'origine étrangère, quant au fonctionnement des services de santé et aux démarches à réaliser pour accéder aux soins.
- e Soutenir les acteurs associatifs qui travaillent pour fournir des soins de santé aux personnes les plus précarisées.

- e Maintenir et encourager une action diversifiée dans la prévention, la réduction des risques et le traitement des usages problématiques de drogues.
- e Soutenir un accompagnement actif des usagers de drogues en rue, orienté vers le soutien et l'information, afin d'améliorer leur état de santé et leur réinsertion dans la vie sociale.
- e Favoriser l'ouverture d'une salle de consommation. Cet espace permettra aux usagers de consommer leurs propres produits dans de bonnes conditions, notamment via la mise à disposition de matériel stérile. Un accueil socio-sanitaire sera également assuré par une équipe pluridisciplinaire, en vue de permettre une réorientation vers le réseau d'aide et de soins, pour les usagers qui le souhaitent.
- e Lors de l'établissement des conventions pour l'organisation d'événements festifs sur le territoire de la commune, demander un diagnostic du besoin en réduction des risques de l'usage des drogues lors de l'événement et inclure dans les conditions de collaboration avec la Ville, la mise sur pied d'une action de prévention et de réduction des risques liés à la consommation d'alcool et de drogues licites et illicites.
- e Soutenir les maisons médicales qui sont des acteurs centraux dans l'accessibilité des soins de santé pour tous, avec une approche humaine, sociale, locale et globale, du préventif au curatif.
- e Développer un plan d'action ambitieux pour lutter contre le tabagisme dans les écoles, en développant des campagnes de sensibilisation des élèves, des enseignants, de la Direction et de leurs parents et soutenir les campagnes de prévention menées, en interdisant notamment de fumer aux abords des établissements scolaires et en rappelant l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs.

2.4.3 LE SPORT

La Ville de Namur encouragera l'exercice du sport pour tou.te.s et à tout âge, et notamment en étudiant la faisabilité d'une piscine naturelle et en encourageant l'usage des cours d'eau comme infrastructures sportives.

La pratique sportive est facteur essentiel d'intégration sociale, ainsi que de bien-être physique et mental. A ce titre, le sport touche toutes les générations, tous les sexes, tous les milieux sociaux et toutes les zones géographiques de la commune. A l'instar de la musique, le sport crée du lien social, des émotions et des échanges.

2.4.3.1 LES INFRASTRUCTURES

- e Réduire le coût énergétique en investissant dans du LED, du photovoltaïque, du thermique, de la récupération d'eau de pluie.
- e Dimensionner les infrastructures et élargir les horaires d'accès en fonction de la demande. A titre d'exemple, les horaires et le volume d'accueil des piscines sont insuffisants. Les douches du rugby ne sont pas assez grandes et il n'y est rien prévu pour les PMR. Les salles ou les terrains publics doivent pouvoir être rendus plus accessibles, en particulier le weekend, pour encourager la pratique de sports d'équipe (football, basket, baseball, handball par exemple).

- e Améliorer l'accès aux sites sportifs. A titre d'exemple, se rendre à pied au terrain de rugby est très dangereux et le site n'est d'ailleurs pas desservi par les transports en commun.
- e Assurer un budget entretien pour ne pas devoir faire face à d'importants coûts de rénovation.
- e Créer de nouvelles infrastructures sportives visant à compléter l'offre existante, comme un skate-park extérieur supplémentaire, un skate-park couvert, une piste pour BMX...

2.4.3.2 LES SUBSIDES

- e Attribuer les subsides par période de 3 ans renouvelable, afin de donner aux clubs une visibilité et une souplesse financière.
- e Tenir compte des actions entreprises par les clubs pour réduire leur empreinte énergétique et donner la priorité à des investissements en matière de production d'énergie et d'utilisation des ressources pour réduire les frais de fonctionnement des clubs.
- e Accompagner la croissance des clubs en termes de membres, en visant à promouvoir l'accès aux femmes, aux PMR, à toutes les catégories d'âge.

2.4.3.3 L'AIDE À L'ORGANISATION

- e Mettre en place un bureau de coordination des événements. Il visera à coordonner la communication entre les différents services communaux, la police, les secours et les services voiries/travaux. Il aidera à l'obtention des autorisations. Il auditera les événements sur une charte environnementale (usage de gobelets recyclables, réduction des déchets, nettoyage avec tri sélectif, dé-fléchage). Il assurera une coordination des calendriers et établira des liens pour envisager des économies d'échelle grâce à des collaborations entre organisateurs successifs sur un même site. Il permettra aussi à la Ville de s'impliquer davantage dans la promotion des événements, tant vers la population que vers l'extérieur. Les grands événements feront également l'objet d'une information des commerçants et seront valorisés par l'office du tourisme.
- e Dans le cadre de la rénovation du stade des jeux, prévoir l'installation de bureaux qui serviront à toutes les organisations sur le stade des jeux et au théâtre de verdure. Ce bureau pourrait même devenir un point central permanent de toutes les activités loisirs sportifs au départ de la Citadelle : trail, marche, course à pied, vtt, vélo de route, cheval...

2.4.3.4 SPORT DE COMPÉTITION ET ENTRAÎNEMENTS

- e Revoir l'horaire d'ouverture des piscines, ainsi que faire des cartes d'abonnement non nominatives.
- e Créer un « pass sport » qui donnera accès aux piscines, à la salle de musculation de l'ADEPS, à la piste d'athlétisme.
- e Publier les horaires d'entraînement des clubs ou groupes libres sur le site de la Ville.
- e Publier un calendrier des compétitions de masse sur le site de la Ville.

2.4.3.5 MEUSE

- e Créer une piscine publique naturelle (à l'instar de celle de Dour) connectée à la Meuse.
- e Réglementer et sécuriser la natation en Meuse qui attire un nombre croissant de pratiquants (mesures de la qualité de l'eau, parcours protégé...).
- e Développer les installations sur le site de la caserne du génie (rénovation de la salle de sport existante, bike park dirt et pump track, kayak de rivière et paddle, beach-volley).

2.4.3.6 CITADELLE

Le site intra-muros de la citadelle n'est pas souvent utilisé par les activités sportives. Or, il contient plusieurs opportunités.

- e Le site du fossé de Terra-Nova serait très propice à l'installation d'une piste de Dirt BMX/VTT permanente.
- e L'installation d'un parcours aventure accessible jusqu'à l'âge de 12 ans serait un excellent outil pédagogique pour les écoles, ainsi que pour les mouvements de jeunesse.

2.4.3.7 CADRE NATUREL ET CENTRE-VILLE

- e Entretien et promouvoir les parcours VTT, marche et promenade équestre.
- e Développer l'usage de la Meuse et les activités nautiques.
- e Réfléchir avec les organisateurs afin d'exploiter le centre-ville et le mettre en valeur dans le cadre de la promotion de l'image touristique de Namur.

2.4.4 LA CULTURE

Namur est devenue une ville vivante, dynamique, infatigable. Les projets culturels fourmillent. Que ce soient de grands événements récurrents ou des initiatives ponctuelles, qu'ils soient organisés par les grandes institutions renommées ou de plus petites structures, les événements culturels foisonnent et alimentent un agenda bien chargé.

Ceci est dû à l'enthousiasme des créateurs et des acteurs, mais aussi au contexte favorable que la Ville a créé en accordant un soutien accru aux porteurs de projets culturels. De nouvelles initiatives ont été développées pour encourager et valoriser la pratique artistique par toutes et tous, à l'instar de Chambres avec Vues/Parcours d'artistes.

Nous pouvons constater que plusieurs projets portés et encouragés par ECOLO ont été réalisés sous cette législature : ne prenons pour exemple que les plus symboliques : le Caméo est une réelle réussite et redynamise un quartier tout entier grâce à sa politique d'offre variée ; les abattoirs de Bomel sont une réussite évidente pour ce qui touche à la pluriculturalité et aux échanges que peuvent y amorcer différents acteurs de terrain.

La construction d'un nouveau Conservatoire de musique, de danse et des arts de la parole sera une réalité en 2019. Il offrira aux 1 500 élèves de cette école un cadre de vie et de travail idéal, attendu depuis plus de quarante ans. La nouvelle salle de 800 places qui sera terminée en 2019 et à laquelle sera adossé le Conservatoire donnera l'occasion à Namur de se

positionner sur le plan régional et transfrontalier. Elle offrira des spectacles de qualité internationale pour lesquels le nombre de 800 places était une nécessité pour intéresser les grands tourneurs européens.

La culture doit demeurer un axe central de la politique communale. Elle est aussi un outil économique majeur⁷.

Les emplois générés par la culture sont très difficiles à délocaliser. Ils sont également occupés en large partie par des jeunes qui sont ainsi garants d'un réel dynamisme⁸.

Cette valorisation de Namur est donc également un facteur de développement économique, en termes d'emplois et de retombées, sans oublier le commerce et le secteur Horeca.

A Namur, nous nous engageons !

La culture est un vecteur essentiel d'intégration et de développement individuel et collectif. ECOLO veut une vie culturelle accessible à toutes et tous, chacun pouvant devenir citoyen acteur de son avenir. ECOLO souhaite intégrer activement les acteurs de terrain (conservatoire de musique, de danse et des arts de la parole, IMEP, école des Beaux-Arts, IATA... et les associations citoyennes) pour une politique culturelle pro active et tournée vers le citoyen. Il s'agit de favoriser le développement de l'offre culturelle sur tout le territoire namurois et de veiller à assurer des infrastructures culturelles dans les quartiers et villages.

La culture est un des piliers fondateurs de la vie et de l'image d'une ville. Elle contribue à son animation et constitue l'un des meilleurs moyens de développer la cohésion sociale, la créativité, l'esprit de tolérance et le respect de l'autre, tout en valorisant l'identité et le patrimoine d'une région. Notre ambition est de continuer à construire une capitale rayonnante, ouverte à la modernité, tournée vers sa région, l'Europe et le monde.

ECOLO confirme donc son intérêt pour la culture comme outil d'émancipation sociale au cœur de la Ville mais aussi, dans une plus large mesure, en termes de rayonnement international.

La Ville de Namur soutiendra le vaste Réseau Namurois des Acteurs de la Culture (conservatoires, folklore, centres culturels, associations et maisons de quartiers...), stimulant chez chacun.e, l'éducation artistique pour tou.te.s et l'expression artistique individuelle et collective, tant sur les planches que dans les rues. Le soutien, y compris financier, aux opérateurs de terrain sera envisagé sur le long terme en s'engageant de façon pluriannuelle.

⁷Le secteur culturel est le troisième employeur en Europe, derrière la construction (15,3 millions d'emplois) et l'Horeca (7,3 millions d'emplois), avec 7,1 millions d'emplois, et génère des revenus à hauteur de 536 milliards €, soit 4,2% du PIB européen (chiffres de 2014, fournis par E&Y au GESAC, Groupement européen des sociétés d'auteurs et de compositeurs).

⁸Les études démontrent d'ailleurs que les villes qui comptent en leur sein le plus d'industries culturelles (Londres et Paris) ont mieux résisté au choc de la crise de 2008 (source : les Echos.fr).

2.4.4.1 INFRASTRUCTURES CULTURELLES, POUR UNE PRATIQUE CULTURELLE DE TOUTES ET TOUS

- e Concrétiser la phase d'exécution du chantier de rénovation du Musée de Groesbeek de Croix, patrimoine exceptionnel de Wallonie, et réaliser la connexion avec le futur Musée archéologique à l'Ilot des Bateliers par le biais de locaux et services communs (cafeteria, bookshop, vestiaire...).
- e Réussir la rénovation du Grand Manège, référence culturelle de très grande qualité avec une salle pouvant accueillir 800 personnes, qui sera appelée à rayonner au-delà de nos frontières.
- e Poursuivre la restauration du Belvédère et son réaménagement afin d'accueillir plus de public en collaboration avec l'ASBL Panama qui gère le lieu, afin de renforcer le positionnement de Namur dans le secteur des musiques actuelles. Namur manque d'une salle de concert d'envergure. La création d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 1 500 personnes debout, à proximité des transports en commun, sera mis à l'étude, en lien avec les autres niveaux de pouvoir.
- e Mettre à l'étude, en lien avec les autres niveaux de pouvoir, la création d'un espace pouvant accueillir jusqu'à 1500 personnes debout, à proximité des transports en commun, afin de disposer à Namur d'une salle de concert d'envergure au bénéfice des musiques non classiques.
- e Soutenir et accompagner le transfert de la bibliothèque de Namur (située actuellement venelle des Capucins) à l'espace des Casernes, dans un lieu plus grand, plus fonctionnel et plus accessible que son emplacement actuel.
- e Finaliser la reconversion de l'église Notre-Dame d'Harscamp en centre culturel polyvalent (salle de concerts pour la musique classique et le chant choral, salle de spectacles, salle d'expositions...). Un effort financier nécessaire de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros permettra à l'Espace culturel d'Harscamp d'atteindre une pleine puissance d'occupation.
- e Concrétiser le projet de kiosque sur la place Maurice Servais.
- e Reconvertir l'ancien conservatoire de Jambes en y créant une Maison des Associations et convertir l'auditorium en lieu consacré au travail des troupes de théâtre amateur.
- e Assurer des lieux culturels dans tous les cœurs de village, que ce soient des locaux polyvalents ou des espaces aménagés en plein air.

2.4.4.2 INFORMATIONS CULTURELLES ET ÉVÉNEMENTIELLES

- e Concevoir un site Internet 100% culture à Namur, relié aux réseaux sociaux en ligne. Beaucoup de manifestations se déroulent à Namur, mais l'information n'est pas centralisée ou n'atteint pas son but. Cette information culturelle serait également disponible sur les bornes Wi-Fi publiques du centre-ville.
- e Revitaliser le réseau d'affichage appartenant à la Ville de Namur, afin d'optimiser les communications événementielles.

2.4.4.3 ACCÈS DE TOUTES ET TOUS À LA CULTURE

- e Améliorer l'accessibilité des lieux et des animations aux personnes en situation de handicap. Veiller à rendre chaque espace culturel accessible, dont les salles de quartier, et dégager des budgets pour rendre les spectacles accessibles aux personnes malentendantes ou malvoyantes.
- e Organiser de façon plus fréquente des opérations « portes ouvertes » dans les lieux culturels et favoriser un partenariat entre les acteurs de terrain et les institutions culturelles afin de proposer des spectacles à prix réduits et des séances dédiées.
- e Créer, à l'instar de Paris, une billetterie *last minute* à prix réduits pour l'ensemble des spectacles culturels organisés sur le territoire namurois.
- e Renforcer l'offre culturelle dans les maisons de retraite et les résidences-services afin de briser le sentiment d'abandon trop souvent présent chez la personne âgée.
- e Favoriser l'éveil de nos tout petits en promouvant l'accès à la culture dans les crèches et écoles maternelles. Un partenariat actif entre intervenants extérieurs (étudiants de l'IMEP en pédagogie musicale, interventions des animateurs de la Maison de la Pataphonie de Dinant, sections musicales des écoles normales...) pourrait être initié par les autorités responsables.

2.4.4.4 ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET FESTIFS

- e Poursuivre l'accompagnement et le soutien aux institutions culturelles namuroises reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'aux grands événements, qui contribuent à la spécificité de Namur dans le paysage culturel de la Belgique francophone.
- e Apporter un soutien (financier, promotionnel et/ou logistique) aux nombreux lieux culturels (Belvédère, Théâtre Jardin-Passion, Maison du Conte...), ainsi qu'aux initiatives événementielles qui ponctuent l'agenda culturel namurois dans les domaines de la musique, du cinéma, du théâtre, du folklore... Soutenir une programmation décentralisée, dans les quartiers et villages.
- e Soutenir particulièrement les milieux folkloriques afin de donner à toutes les associations une opportunité de renforcer le riche patrimoine culturel namurois. Y associer les écoles namuroises pour inciter les enfants à s'intéresser à ce pan indispensable de la culture locale.
- e Mettre en valeur la diversité culturelle en soutenant les associations et projets favorisant l'expression des cultures étrangères, le dialogue et la rencontre.
- e Rendre à la fête de la musique son caractère premier et favoriser la participation de tous et de tous les types de musiques, en mettant l'accent sur les talents locaux. On peut imaginer dans ce cadre un événement annuel du type des olympiades autour d'activités culturelles scéniques qui mettraient en avant les qualités artistiques de nos enfants.
- e Renouveler la formule du Corso de Jambes dans un sens plus participatif en mobilisant les comités de quartier, les maisons de jeunes, les mouvements de jeunesse, ainsi que les associations.

2.4.4.5 LA CULTURE, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- e Poursuivre l'intégration de critères durables dans tous les cahiers des charges et les conventions signées avec les opérateurs culturels.
- e Développer et soutenir des événements questionnant les grands enjeux écologiques.
- e Promouvoir un travail pédagogique avec les enseignements artistiques namurois pour encourager la notion de développement durable dans le secteur culturel.

CHAPITRE TROIS : ENSEMBLE, ENGAGÉS DANS LA VIE DE LA CITÉ

Bien sûr, aujourd'hui, nous présentons un programme et 47 candidats pour la prochaine législature communale, parce que la politique, elle, s'inscrit dans le temps et l'espace. Cela signifie-t-il qu'il faille « faire de la politique comme tous les autres » ? Non !

Là où ECOLO veut se distinguer, c'est aussi sur une méthode de travail. Nous proposons une clé de lecture pour chaque situation, qui doit nous permettre de dégager des solutions conformes à nos valeurs. Chaque proposition doit être évaluée à 360° pour s'assurer de sa pertinence, de son impact, de sa durabilité... Nous ne voulons pas nous contenter d'une vision réduite à l'utilité immédiate ou nous limiter uniquement à l'angle budgétaire.

Nous souhaitons examiner tout projet de décision communale sous différentes dimensions :

L'aspect légal, afin de perdre moins d'énergie, de temps, voire de budget, dans des projets voués à l'échec, parce que ne répondant pas au prescrit légal.

La capacité budgétaire, afin d'envisager les choses dans leur globalité (conception, réalisation, entretien...) et d'assurer leur possible concrétisation.

La contrainte temps, afin d'optimiser les chantiers, de réduire les nuisances, de tenir compte des agendas (entreprises, Région wallonne, autorités...).

La volonté de respecter chacun des groupes cibles potentiels, c'est-à-dire de ceux auxquels les projets sont destinés ou qu'ils peuvent affecter (jeunes, aînés, PMR, étudiants, familles, riverains, sportifs, services communaux...)

Le bénéfice durable, évidemment, afin que tous les investissements consentis soient évalués quant à leur impact, leur durabilité, leur coût et leur bénéfice pour l'environnement.

Notre propos est donc celui de la « gouvernance verte ». Cette forme de démocratie participative répond parfaitement à l'ADN d'ECOLO. Elle exige concertation, coopération et partenariat entre tous les acteurs de la vie communale. Elle sera « verte », car nous pensons essentiel de prendre en compte les enjeux écologiques.

En effet, la gouvernance est une démarche de prise de décision concertée, qui implique tout un chacun dans ses fonctions : les autorités communales, les services administratifs, les partenaires socio-économiques et les citoyens. Dès lors, l'équilibre doit se faire entre la prise de responsabilité des autorités élues et l'investissement citoyen.

Par ailleurs, de manière générale, la confiance de la population à l'égard des mandataires politiques reste souvent précaire. Trop souvent, les mandataires politiques sont perçus comme s'octroyant des privilèges ou des rémunérations démesurées, favorisant leurs camarades... Si la réalité est généralement différente, il reste que ces perceptions trouvent leur origine dans des pratiques problématiques de clientélisme ou d'abus parfois malheureusement encore en cours à certains endroits et que nous continuerons de combattre.

La démocratie ne se limite pas à déposer son bulletin de vote dans l'urne une fois tous les six ans. Si le Conseil communal est élu pour prendre les décisions, il doit être à l'écoute permanente des citoyens, afin d'intégrer leurs demandes et expertises dans les projets

communaux. Cette approche doit être organisée de manière autant collective que possible, pour favoriser le bien commun et éviter l'effet « NIMBY ».

A côté de cela, ECOLO renouvelle son engagement pour la promotion de valeurs exigeantes en matière d'éthique politique, en accordant sa confiance, le cas échéant, à un.e bourgmestre et à des échevin.e.s qui assument leurs tâches à plein temps pour la Ville, sans autre cumul de mandat ou de profession, et en continuant à refuser la mainmise d'un quelconque parti sur l'administration et sur le tissu associatif, ainsi que tout clientélisme.

Namur, ville verte et de bonne gouvernance, organisera la participation effective des citoyen.ne.s à la gestion de la chose publique.

3.1 INFORMATION ET TRANSPARENCE

La Ville de Namur choisira la transparence des décisions par l'élargissement de la dynamique du Pavillon de l'Aménagement Urbain qui deviendra le NID (Namur Intelligente et Durable) lors de son installation à la Confluence, la diffusion en direct des débats du Conseil Communal et la tenue d'un site internet performant. Ces outils doivent être étoffés pour permettre aux citoyens et aux acteurs du territoire de se rencontrer et d'agir dans la co-construction durable de la commune.

Le NID (Namur Intelligente et Durable) remplacera le Pavillon de l'Aménagement Urbain. Ce nouveau service permettra à tous les acteurs du territoire de s'informer et de participer à l'aménagement durable de la commune, de coconstruire les nouveaux projets, en misant sur l'intelligence collective et l'innovation. Le NID deviendra un service communal à part entière et sera placé sous la responsabilité collective des membres du Collège dont les compétences concernent l'aménagement et la gestion durables de la commune.

Le concept de « Smart City », est en pleine effervescence. Cependant, il importe de donner un sens à cette appellation en vogue. Pour avoir un sens, la « Smart City » doit notamment rencontrer les objectifs du Développement durable en répondant à des problématiques globales relatives à une gestion plus rationnelle de matières comme les ressources et les déchets, l'aménagement du territoire, l'environnement, la mobilité, etc. et ce, pour améliorer le bien-être de l'ensemble des usagers. Dès lors, les acteurs du territoire, qu'ils soient privés ou publics, doivent utiliser les nouvelles technologies de la « Smart City » non pas comme de simples gadgets à la mode mais bien comme de véritables outils au service du développement durable. Ces nouveaux outils doivent en effet permettre de créer un environnement urbain adéquat au sein duquel les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics pourront vivre, travailler et interagir.

ECOLO entend également développer l'information des citoyens à travers la mise en œuvre des propositions suivantes :

- e Transformer Namur Magazine en un outil d'information évoquant aussi les projets sur lesquels une enquête publique est lancée ou un avis de la population est sollicité, et développant davantage l'activité du Conseil communal, notamment en réservant un espace pour chaque groupe représenté au sein du Conseil communal.
- e Poursuivre l'organisation de réunions d'information sur les grandes thématiques, à l'instar de ce qui a été fait sur la rénovation du quartier des Casernes, sur le Plan Renov'Energie ou en matière de mobilité.
- e Assurer une meilleure transparence financière, en publiant notamment les montants des subsides aux associations qui en bénéficient et les rémunérations des élu.e.s pour ce qui concerne leur(s) mandat(s).
- e Utiliser de façon plus performante et dynamique le site Web de la Ville.
- e Renforcer le rôle des enquêtes publiques, notamment à travers l'amélioration de la communication.

3.2 PARTICIPATION

3.2.1 BUDGETS PARTICIPATIFS

La Ville de Namur s'engagera à instaurer des budgets participatifs, à l'échelle de la ville mais aussi des quartiers, pour interroger le terrain et orienter la priorité à donner à certains choix politiques.

Le citoyen namurois souhaite et veut être intégré activement à la gestion de sa ville. Le budget participatif est un outil qui offre la possibilité aux communes d'associer la population à la gestion publique. C'est un processus de démocratie participative dans lequel une partie du budget communal est consacré à des projets imaginés et proposés par les citoyens, de manière individuelle ou via des comités de quartier. Initié à Porto Alegre (Brésil) en 1989, le budget participatif se développe sur tous les continents, et notamment en Belgique. Qu'il s'agisse d'installation d'aires de jeux, d'espaces de convivialité, de mobilier urbain, de barbecues communautaires, de ruchers didactiques, de frigos solidaires, d'hôtels à insectes, de donneries ou de fontaines à eau potable, le budget participatif permet à chacun de s'investir dans la chose publique et de ne pas attendre passivement que les gouvernants décident.

ECOLO entend affecter des moyens significatifs et organiser des appels à projets participatifs. Ces projets auront pour but d'améliorer le cadre de vie de votre ville ou de votre quartier.

En conséquence, nos propositions seront les vôtres. Ou plutôt : vos propositions deviendront les nôtres !

3.2.2 LES QUARTIERS

La Ville de Namur soutiendra la consultation régulière des Comités de Quartier et soutiendra la création de lieux d'organisation d'activité et d'expression dans les quartiers et les villages où ils n'existent pas encore.

Les comités de quartier rassemblent des citoyens intéressés par l'amélioration de la qualité de vie (espaces verts, habitat, lutte contre les incivilités, sécurité piétonne et cycliste, limitation du trafic excessif ou de transit, infrastructures culturelles et sportives...) et constituent un élément essentiel de la vie démocratique d'une commune.

Les habitants d'un quartier sont les premiers experts de leur quartier, car ils connaissent les problèmes et peuvent imaginer des réponses. Mais un quartier n'est pas une île : il fait partie d'un ensemble communal, dont l'administration possède également une expertise, et dont les politiques doivent assurer un développement équilibré, en arbitrant l'affectation des moyens humains, matériels et financiers sur tout le territoire.

C'est cette interaction entre les citoyens organisés (les problèmes et les solutions imaginées), l'administration (la confrontation des solutions aux contraintes) et le niveau politique (les décisions par le Collège et le Conseil) qui est le meilleur garant de la réussite de projets dans les quartiers et villages. Cela nécessite une reconnaissance et un respect mutuels des personnes et des rôles de chacun.

Cette interaction permet à la Ville de Namur de mieux comprendre constamment comment vivent les quartiers et les villages. Les comités seront dès lors soutenus de façon active.

- e Examiner de façon systématique tous les diagnostics, demandes et propositions d'amélioration de la vie des quartiers, venant de citoyens organisés en comité de quartier, afin de les discuter avec les secteurs concernés de l'administration communale et de fournir les réponses, en veillant à coconstruire les solutions avec le quartier.
- e Systématiser les dispositifs de participation pour les aménagements des quartiers et villages ou lorsque la situation de terrain le requiert.
- e Les comités de quartier seront également impliqués dans la dynamique de budget participatif visant à réaliser des projets coconstruits par les comités de quartier, l'administration et les échevins concernés.

3.2.3 CONSEILS CONSULTATIFS

La Ville de Namur misera sans démagogie sur les structures de type Conseil consultatif des aînés, Conseil des jeunes, Conseil consultatif du Social pour entendre les souhaits de la population et orienter ses choix politiques.

- e Dynamiser les commissions et conseils consultatifs, en les rendant plus visibles, en encourageant leur travail de propositions et en assurant de la part de la Ville une explication de la manière leurs avis et propositions ont été pris en compte et une motivation en cas de désaccord entre l'avis d'une instance consultative et le Collège.
- e Renforcer les réunions de la CCATME sur les nouveaux projets, afin de lui permettre une plus grande proactivité.
- e Favoriser la mise sur pied de Conseils consultatifs thématiques (accessibilité, prévention...). En ce sens et à titre non limitatif, formaliser le collectif Accessibilité Namur pour en faire un conseil consultatif de l'accessibilité et créer une commission consultative des chemins et sentiers vicinaux.
- e A côté des instances consultatives, créer une plate-forme communale des associations afin de favoriser leur mise en réseau.
- e Soutenir les citoyens intéressés par la mise en place d'un groupe de quartier en les incitant à se former à la gestion de groupe et aux bonnes pratiques de gouvernance, à travers des formations qui seraient proposées par la Ville ou d'autres acteurs pertinents, comme le Réseau en transition par exemple.

3.3 AU CONSEIL COMMUNAL ET AU COLLÈGE COMMUNAL

3.3.1 AU CONSEIL COMMUNAL

- e Nommer un président de séance autre que le Bourgmestre, pour distribuer la parole et assurer la gestion du temps.
- e Permettre aux conseillers communaux d'inscrire des points à l'ordre du jour des commissions.
- e Mieux valoriser le rôle des conseillers communaux, au travers d'une plus grande liberté de parole.
- e Encourager la prise de parole des représentants d'associations ou de comités.
- e Organiser la diffusion publique des procès-verbaux des séances du Conseil communal.
- e Diffuser en direct les séances du Conseil communal et organiser leur rediffusion sur le site Web de la Ville.

3.3.2 AU COLLÈGE COMMUNAL

- e Réorganiser les échevinats afin d'améliorer la cohérence dans la répartition des compétences au sein du Collège

3.4 SERVICE PUBLIC

- e Renforcer la transversalité des politiques et des actions de l'administration communale. Les synergies doivent permettre une diminution des coûts de fonctionnement et la chasse aux gaspillages.
- e Poursuivre et renforcer la définition d'objectifs clairs et hiérarchisés, avec des procédures d'évaluation des services en charge de réaliser ces objectifs.
- e Evaluer chaque année le fonctionnement des services, sous la responsabilité du ou de la secrétaire communal.e et du Collège. Cette évaluation des services sera présentée au Conseil communal.
- e Continuer les pratiques de recrutement du personnel communal sur base de seuls critères de compétence et en refusant tout clientélisme politique, notamment à travers le recrutement de tous les agent.e.s statutaires et contractuel.le.s par une procédure de concours, avec respect de l'ordre de classement et constitution d'une réserve de recrutement.
- e Adapter l'affectation des ressources humaines aux priorités politiques fixées par le Conseil communal, en adaptant le cadre pour répondre aux priorités et donner tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la départementalisation.
- e Déployer des cantonnier.ère.s dans les quartiers et villages, afin d'assurer le petit entretien de l'espace public (propreté, entretien végétal, petites réparations des voiries, trottoirs et mobilier urbain). Ils travailleront sur le terrain, sous l'autorité du-de la bourgmestre, en articulation avec l'agent.e de quartier et seront soutenus, quand l'ampleur de la demande le justifie, par les services compétents de la Ville.
- e Poursuivre les programmes de formation permanente au bénéfice des services. Des cercles de participation pourront être instaurés au sein des services afin d'améliorer l'efficacité et le sens des responsabilités.
- e Permettre aux Namurois et Namuroises de pouvoir déposer leurs demandes en matière de voirie et d'espace public via l'agent.e de quartier et / ou le.la cantonnier-ère ainsi que par voie électronique.
- e Conditionner l'octroi du jeton de présence aux conseillers communaux à une participation minimale de 75 % du temps de la réunion de la Commission ou du Conseil communal.
- e Poursuivre la simplification administrative et développer les tâches ou demandes administratives accessibles depuis chez soi via la carte d'identité électronique.
- e Donner à NEW un ordre de mission clair pour promouvoir le projet de ville de Namur. En particulier, NEW devrait mieux valoriser la vocation de Namur comme ville durable, notamment par l'intégration de Namur à un réseau de villes durables. Les synergies avec les services communaux seront renforcées pour plus d'efficacité et de cohérence et les vecteurs de communication de NEW seront intégrés à ceux de la Ville.
- e Continuer la transition vers les logiciels libres chaque fois que c'est possible.
- e Favoriser le télétravail pour tous les services où la nature du travail le permet.
- e Mettre sur pied une permanence de l'Espace citoyen en dehors des heures de travail (par exemple une fois par semaine de 18h00 à 20h00).

POSTFACE : LES LUNETTES VERTES

L'histoire de l'écologie politique n'est plus à raconter. Pourtant, les analyses faites il y a près de 40 ans maintenant, sont aujourd'hui partagées par beaucoup, au-delà même des cénacles verts. Forts des constats des années '70, nombre sont ceux qui se sont investis depuis lors : des milliers de militant.e.s, des centaines d'élu.e.s écologistes qui agissent dans les communes et les collectivités locales, les Parlements, les Gouvernements. Ils se sont aussi engagés dans les associations, les groupes de pression, les entreprises, les comités de quartier et ont poursuivi leur engagement dans leur vie quotidienne. Le manifeste politique d'ECOLO, validé en 2013, est la trace indélébile de leurs combats et de leur investissement en politique⁹.

L'écologie politique poursuit les mouvements d'émancipation qui ont marqué le 20^{ème} siècle, en inscrivant l'environnement et les générations futures au cœur du projet démocratique.

e Un équilibre recherché entre l'homme et la nature

Nos ressources sont limitées, les écosystèmes sont fragiles, la pollution augmente, le climat se dérègle. Tout être sur la planète en souffre, en commençant par les moins favorisés. En parvenant à un développement qui respecte l'environnement, nous améliorons notre qualité de vie aujourd'hui et nous garantissons un avenir aux générations futures... et à notre planète !

e Un lien indestructible entre l'individu, l'environnement et la société

Une plus grande participation des citoyens aux choix collectifs et une exigence en termes d'éthique politique sont indispensables pour réconcilier citoyens et politique. L'intelligence collective permettra de meilleures avancées qu'une vision solitaire ou étriquée des changements à envisager.

e L'écologie politique, force du 21^{ème} siècle

Notre siècle doit à la fois prolonger les mouvements d'émancipation dont nous sommes les héritiers (émergence des libertés et de la démocratie politique au 19^{ème} siècle, intégration de la dimension sociale au 20^{ème} siècle) et en même temps rencontrer les enjeux écologiques. En ce sens, il est impératif de sortir des désastres du néolibéralisme et des impasses du productivisme pour être porteurs de bien-être et de justice à l'égard des générations d'aujourd'hui et de demain.

Tout cela est possible en inscrivant l'environnement et les citoyens au cœur du projet démocratique ! En effet, pour les écologistes et ceux qui les soutiennent, la participation en politique n'est possible que si justice sociale et environnementale sont rencontrées. Que nous soyons dans l'opposition ou la majorité, le renforcement de la démocratie reste notre priorité. Nous souhaitons que chacun porte des lunettes vertes, des lunettes qui nous permettront d'envisager nos interactions sociales, économiques, culturelles, festives... en tenant compte de chacun et de notre environnement. Notre agenda politique ne se limite pas à celui des législatures. Nous voulons voir plus loin... dans l'espace et dans le temps.

⁹https://ecolo.be/wp-content/uploads/2017/10/manifeste_politique_ecolo_2013v3-2.pdf

TABLE DES MATIERES

Socle de réussites : ECOLO au service des Namurois depuis 12 ans	2
24 priorités pour Namur ECOLO, être engagés ensemble	7
1 Chapitre un : Ensemble pour poursuivre la transition	11
1.1 Une politique transversale	11
1.2 Autonomie Energétique	13
1.3 Autonomie Alimentaire, agriculture et ruralité	15
1.3.1 Politique de valorisation de ses villages et campagnes.....	15
1.3.2 Plan de développement agricole.....	16
1.4 Economie des ressources	19
1.4.1 Gestion de l'Eau.....	19
1.4.2 Gestion des Déchets et propreté publique	19
1.4.3 Promouvoir le « Made in Namur ».....	21
1.5 Biodiversité et nature.....	22
1.5.1 Le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).....	22
1.5.2 Zones Natura 2000 et autres sites remarquables	22
1.5.3 Valorisation des espaces verts	22
1.5.4 Restauration et gestion écologique des eaux de surface.....	23
1.5.5 Gestion douce des bois communaux et accessibilité au public	23
1.5.6 Suivi sanitaire et préventif des arbres.....	24
1.6 Environnement sain et de qualité	25
1.6.1 Qualité de l'Air.....	25
1.6.2 Lutte contre le Bruit	26
1.6.3 Lutte contre les pollutions électromagnétiques	26
1.6.4 Réduire la pollution lumineuse pour un ciel de qualité	27
1.6.5 Restaurer la qualité des Sols	27
1.7 Un aménagement du territoire orienté vers le développement durable	28
1.7.1 Egalité de traitement entre les différents lieux de vie	28
1.7.2 Développement de nouveaux logements	29
1.7.3 Urbanisation et mobilité.....	29
1.7.4 Namur, ville-capitale	30
1.7.5 Promotion des filières économiques.....	30
1.7.6 Commerce et durabilité.....	31
1.7.7 Activité économique.....	35
1.8 Mobilité et Sécurité routière.....	36

1.8.1	La mobilité multimodale en ville	36
1.8.2	Investir plus encore dans la convivialité et la sécurité.....	37
1.9	Tourisme local et durable.....	42
1.9.1	Développer les trois axes de la stratégie touristique : eau, charme, Citadelle.....	42
1.9.2	Développer un tourisme moderne et durable	44
2	Chapitre deux : Ensemble pour mieux grandir, vivre et vieillir	47
2.1	De nouveaux logements et une nouvelle résidence Services sociale	47
2.2	Namur, Ville solidaire	49
2.2.1	Ville solidaire	49
2.2.2	Ville hospitalière.....	52
2.2.3	Ville luttant contre les discriminations.....	55
2.3	Namur, ville soutenante à l'égard des enfants, des JEUNES et des parents	57
2.3.1	L'enfance	57
2.3.2	Un intérêt accru pour le monde scolaire.....	58
2.3.3	La jeunesse	62
2.3.4	Démarrage dans la vie	66
2.4	Bien vivre et vivre bien	67
2.4.1	Une ville où l'on se sent en sécurité.....	67
2.4.2	La santé.....	69
2.4.3	Le sport.....	70
2.4.4	La culture	72
3	Chapitre trois : Ensemble, engagés dans la vie de la cité	77
3.1	Information et transparence	79
3.2	Participation	80
3.2.1	budgets participatifs.....	80
3.2.2	Les quartiers	80
3.2.3	Conseils consultatifs	81
3.3	Au conseil communal et au collège communal.....	82
3.3.1	Au conseil communal	82
3.3.2	Au collège communal	82
3.4	Service public.....	83
4	Postface : Les lunettes vertes.....	84
5	Table des matières.....	85